

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports

Lundi 23 janvier 2012

*Application de l'art. 152 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement wallon ni les orateurs.

SOMMAIRE

- 3 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 3 ORGANISATION DES TRAVAUX
- 3 EXAMEN DE L'ARRIÉRE
(Orateurs: Mme la Présidente, M. de Lamotte)
- 4 ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)
(Orateurs: Mme la Présidente, Mme Cornet, M. Noiret)
- 5 23E CAHIER D'OBSERVATIONS ADRESSÉ PAR LA COUR DES COMPTES AU
PARLEMENT WALLON — FASCICULE 1ER (DOC. 518 (2011-2012) N°1)
- 5 REDDITION DES COMPTES GÉNÉRAUX
- 5 REDDITION DES COMPTES DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC
- 5 EXAMEN DE LA GESTION DE LA REDEVANCE TÉLÉVISION
- 5 DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR
- 5 EXPOSÉ DE M. YVES DEMEFFE, AUDITEUR-ADJOINT À LA COUR DES COMPTES
(Orateurs: Mme la Présidente, MM. Demeffe, Jeholet, M. Antoine, Ministre, MM. Bayet,
Noiret, Lebrun, Xhaufnaire, de Lamotte)
- 37 CONFIANCE AU RAPPORTEUR
- 37 INTERPELLATION ET QUESTIONS ORALES
- 37 Question orade M. Bolland sur « les conséquences pour la Wallonie d'un assèchement des
sources de crédit », et réponse de M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi,
de la Formation et des Sports,
(Orateurs: Mme la Présidente, M. Bolland, M. Antoine, Ministre)
- 40 Question orale de Mme Barzin sur « la circulaire « 1 000 bornes » », et réponse de M. Antoine,
Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports,
(Orateurs: Mme la Présidente, Mme Barzin, M. Antoine, Ministre)
- 41 Question orale de M. Bayet sur « le mode de subventionnement de l'ancienneté des aides à la
promotion de l'emploi », et réponse de M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de
l'Emploi, de la Formation et des Sports,
(Orateurs: Mme la Présidente, M. Bayet, M. Antoine, Ministre)
- 43 Interpellation de M. Prévot sur « l'avenir de l'aérodrome de Temploux », et réponse de M.
Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports,
(Orateurs: Mme la Présidente, M. Prévot, M. Antoine, Ministre)
- 47 LISTE DES INTERVENANTS
- 48 ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS

Présidence de Mme Joëlle Kapompolé

La séance est ouverte à 14 heures 09 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – La question orale de M. Lenzini sur «la législation sur l'utilisation du chlore dans les piscines», à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, est transformée en question écrite.

Les questions orales :

- de M. Crucke sur «l'activation des métiers en pénurie»;
- de M. Stoffels sur «la réforme des allocations de chômage et du marché du travail»;
- de M. Stoffels sur «les sanctions en cas de refus d'emploi»;
- de M. Stoffels sur «les travailleurs âgés»;
- de M. Disabato sur «2012, année charnière pour le Forem et l'emploi»;
- de M. Miller sur «l'efficacité des PME wallonnes»;
- de M. Disabato sur «les infrastructures sportives en Wallonie» à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sont retirées.

EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ

Mme la Présidente. – Je vous propose de démarrer notre réunion de commission avec le point relatif à l'arriéré de celle-ci.

Les signataires des différentes propositions de décret et de résolution ont reçu un courrier leur demandant le traitement à apporter aux différentes propositions se trouvant dans l'arriéré. J'ai reçu la réponse de M. Miller pour sa proposition de décret, que je cosigne d'ailleurs, concernant les critères d'investissements socialement responsables. Elle sera donc mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion de commission, dans quinze jours, ainsi que les propositions de décret de M. Stoffels et consorts. Trois propositions de décret. Nous verrons évidemment avec le rapport du médiateur parce que je pense que dans quinze jours, nous avons également ceci à l'ordre du jour mais nous allons essayer quand même d'avancer sur l'arriéré.

Je voulais également vous poser la question du traitement du rapport d'activités. Donc, tous les rapports relatifs au Forem, et de manière générale à la formation professionnelle, seront examinés lors des auditions de Mme Vanbockstael et de M. Hansen, prévues dans le courant du mois de février. Je voulais voir avec vous ce qu'il en est du rapport d'activités 2009 de la Direction générale opérationnelle de la mobilité et des voies hydrauliques. Voulez-vous le mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion ou peut-on considérer celui-ci comme vu?

Oui? On le considère donc comme vu.

Concernant la commission consultative et de concertation en matière de placements, le rapport d'activités 2010, peut-on le considérer également comme pouvant être sorti de l'arriéré? Oui? D'accord.

Le rapport annuel 2012 de la Cour des comptes? Oui, on peut aussi le considérer comme vu. J'essaie d'apurer l'arriéré.

Enfin le rapport sur la centralisation financière des trésoreries des organismes d'intérêt public pour l'année 2010, peut-on aussi le considérer comme vu pour la commission? Oui, très bien. Il peut également sortir de l'arriéré.

Je voulais également avoir votre opinion sur l'avis A.1050 du Conseil économique et social de Wallonie qui concerne l'avant-projet relatif à l'Office de la formation en alternance.

La parole est à M. de Lamotte.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Oui, merci, Madame la Présidente. Je veux dire un peu la même chose que dans la commission que j'ai le plaisir et l'honneur de présider, ce sont des avis du Conseil économique et social de Wallonie qui, de toutes façons, portent sur des textes qui reviendront ici. Donc, je pense que cet avis doit être globalisé avec les autres avis, d'autant plus que dans ces projets de décret, il y a le Conseil supérieur, il y a le Conseil d'État, et cætera, je pense que l'on doit analyser les choses globalement. Ici, on en prend acte et puis il sera examiné à un autre moment.

Mme la Présidente. – Très bien. Chers collègues, pouvons-nous avancer comme ceci? Très bien. Je vous remercie, notre arriéré diminue. C'est une très bonne chose.

Je vais profiter du temps qu'il me reste avant que M. le Ministre ait terminé ses interviews pour signaler à notre collègue, M. Noiret, que pour ce qui concerne le point 1, arriéré de la commission, nous avons donc la proposition de M. Miller qui sera mise à l'ordre du jour — proposition que nous cosignons, chers collègues, vous vous en rappelez — de la prochaine séance de commission, ainsi que les propositions de décret de M. Stoffels, sachant que nous avons également le rapport du Médiateur. C'est vrai que ce sera une commission assez chargée, mais je pense que nous pouvons avancer comme ceci.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Véronique Cornet (MR). – Je suis désolée d'apparaître comme ayant des idées fixes, Madame la Présidente, mais la nouvelle administratrice générale du Forem s'est exprimée dans la presse, notamment la semaine dernière. Cette commission, notamment au travers de l'intervention du Mouvement réformateur, s'est vue attribuée une demande concernant le fait d'accueillir Mme l'administratrice générale et M. Hansen dans cette commission. Je connais l'agenda. J'imagine également qu'il va évoluer en fonction des déclarations de M. le Ministre Antoine eu égard aux nécessaires ajustements budgétaires à opérer. Il n'empêche que cette commission est aussi la Commission de l'emploi et de la formation. Je vous demande d'avoir la gentillesse de faire droit à notre demande de pouvoir avoir un échange avec eux et de mettre à l'agenda cette demande.

Mme la Présidente. – Tout à fait, Madame Cornet.

Je l'ai déjà évoqué dans l'examen de l'arriéré, à savoir que cette audition est prévue au mois de février pour notre commission. Le contact est déjà pris avec les secrétariats concernés, aussi bien pour M. Hansen que pour Mme Vanbockestael. L'ensemble des rapports relatifs à l'emploi et à la formation seront d'ailleurs mis à l'ordre du jour. Ils se trouvent pour l'instant dans l'arriéré pour la plupart. Lors de cette audition, évidemment, ce sera aussi l'occasion d'avoir le retour sur ces différents rapports d'activités.

Je vous propose de continuer comme cela, mais notre objectif est toujours le mois de février, comme nous l'avions dit dès le départ.

Mme Véronique Cornet (MR). – Je vous remercie, mais le mois de février, nous concernant, connaîtra deux lundis. Et encore, si on ne tombe pas dans les congés de carnaval.

Cela ne nous laisse pas l'embarras du choix. Je voudrais bien qu'au mois de février on ne me dise pas qu'il y a autre chose de prévu.

Mme la Présidente. – Non, je vous tiendrai au courant lors de la prochaine séance de commission, assez rapidement.

La parole est à M. Noiret.

M. Christian Noiret (Ecolo). – Vous parlez de deux lundis. Moi, je pense qu'il faut pouvoir être capable, à certains moments, de sortir du lundi.

Si effectivement, pour pouvoir faire en sorte que nous puissions respecter cet engagement collectif que nous avons pris, de pouvoir rencontrer, auditionner ...

(Rumeurs)

Rien n'empêche, c'est évidemment une proposition qui vous appartient, Madame la Présidente, mais je voudrais indiquer, qu'en tout cas, pour ce qui est de notre part, nous sommes tout à fait favorables de travailler un autre jour que le lundi pour auditionner la directrice générale du Forem et M. Hansen, sans aucun problème.

Mme la Présidente. – Très bien, excellente proposition, Monsieur Noiret.

De toute façon, nous sommes disponibles. Nous avons toujours comme objectif de les rencontrer au mois de février. Ce sera un lundi si leur agenda le permet. Si pas, nous prendrons un autre jour de la semaine, comme vous le suggérez.

23^E CAHIER D'OBSERVATIONS ADRESSÉ PAR LA COUR DES COMPTES AU PARLEMENT WALLON — FASCICULE 1ER (DOC. 518 (2011-2012) N°1)

Reddition des comptes généraux

Reddition des comptes des organismes d'intérêt public

Examen de la gestion de la redevance télévision

Mme la Présidente. – Nous passons à l'examen du 23^e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon — fascicule 1^{er}, pour ce qui concerne la reddition des comptes généraux, la reddition des comptes des organismes d'intérêt public, l'examen de la gestion de la redevance télévision.

Pour votre information, comme vous le voyez dans l'ordre du jour, l'interpellation de M. Jeholet sur la perception de la télé-redevance est jointe et suivra l'exposé général de M. Yves Demeffe, Auditeur-adjoint à la Cour des comptes, que je salue, ainsi que M. Georges Xhaufaire, Président de la Cellule fiscale de la Région wallonne.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, M. Bayet est désigné en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Exposé de M. Yves Demeffe, Auditeur-adjoint à la Cour des comptes

Mme la Présidente. – La parole est à M. Demeffe.

M. Yves Demeffe, Auditeur-adjoint à la Cour des comptes. – Je vais tout d'abord commencer par la reddition des comptes généraux.

La cour soulignait dans l'article que le dernier compte général transmis à la cour était le compte général de l'exercice 2007, mais entre-temps il faut préciser que la cour a reçu le compte général 2008 en date du 23 décembre. C'est la petite modification à apporter par rapport au Cahier d'observations.

Au sujet du point 1.2, reddition des comptes des organismes d'intérêt public, la cour reprend les comptes qui n'ont pas été transmis dans les délais légaux. À ces tableaux, il faut préciser que les comptes 2010 des deux centres hospitaliers ont été transmis finalement à la cour, malheureusement après la rédaction de l'article au cahier. Ces comptes sont arrivés à la cour et organismes de la catégorie A. Pour la catégorie B, le compte 2010 du Port autonome de Charleroi a été transmis.

Ce sont les seules modifications qui existent par rapport au tableau figurant dans le Cahier d'observations.

Pour l'examen de la gestion de la redevance télévision, vu la longueur de l'article dans le Cahier d'observations, j'ai pris l'option de vous présenter une synthèse basée sur les conclusions et recommandations de la cour au sujet de cette gestion.

Dans un premier temps, je vais peut-être présenter les objectifs et le contexte du contrôle.

La région est en charge du service de la redevance télévision depuis le 1er janvier 2003. Pour cela, à l'époque, la région a créé la cellule administrative transitoire pour la gestion de la fiscalité wallonne, la CAT. Cette dernière a été intégrée dans la Direction générale opérationnelle de la fiscalité, DGO7, le 1er juillet 2009.

Au cours du troisième trimestre 2011, la cour a contrôlé les comptes incomplets — j'expliquerai par après — des années 2007 à 2009 de la CAT au sein de la DGO7 et examiné, d'autre part, la perception de la redevance télévision. Année 2009, dernier exercice comptable de la CAT puisqu'elle est intégrée à la mi-2009 dans la DGO7.

Pour être tout à fait complet, il faut préciser que les tableaux qui figurent dans l'article Cahier d'observations, contiennent des informations chiffrées arrêtées au 31 décembre 2010 ou même au 31 mai 2011.

Quant aux constats sur la perception de la redevance télévision, il date bien du troisième trimestre 2011.

Ce rapport a fait l'objet d'une procédure contradictoire, avec des représentants de M. le Ministre et les responsables de la cellule fiscale et de l'administration. M. le Ministre a ensuite adressé à la cour, le 31 octobre 2011, une réponse circonstanciée accompagnée d'un plan d'actions à prendre à la suite du rapport de la cour.

Les éléments de cette réponse sont intégrés dans le présent article ou dans le Cahier d'observations.

Moi, dans l'exposé basé sur les conclusions et recommandations, je vais intégrer les réponses apportées par M. le Ministre.

En outre, M. le Ministre signale qu'il a chargé la cellule fiscale d'apporter son appui à la DGO7. En effet, cette administration souffre d'un manque de personnel d'encadrement puisque le cadre de cette Direction générale, qui comprend 14 personnes, n'est rempli que par deux inspecteurs généraux faisant fonction et un seul directeur.

En ce qui concerne les constats et recommandations, nous allons commencer par l'établissement de la redevance, la première phase de l'établissement de la taxe de la perception du recouvrement.

Au sujet de l'établissement de la taxe, le premier point qui est apparu à travers l'audit, c'est que le recours au fichier des abonnés aux opérateurs exploitants et réseaux de télédistribution ou de radiodiffusion télévisuel à accès conditionnel, n'est pas systématique. Du reste, certains opérateurs ne communiquent pas leurs fichiers alors qu'il s'agit d'une obligation légale dont le non respect est passible d'une amende.

L'administration nous a signalé, à l'occasion de la procédure contradictoire, que des actions ont été entreprises auprès des opérateurs en 2011.

Le deuxième point concerne l'établissement de la taxe. La loi prévoit aussi la taxation des appareils de télévision installés dans un but de lucre et après avoir examiné la base de données y relative, on a pu constater que cette base de données était loin d'être exhaustive, à l'exception des hôtels. À travers l'audit notamment, on a pu constater qu'il n'y avait pas non plus de recours aux fichiers des opérateurs pour identifier les redevables de cette catégorie.

L'administration nous a répondu qu'elle attirait l'attention sur le fait que la recherche de nouveaux assujettis à la taxe et à la tenue de statistiques précises dépendent de la possession de bases de données adéquates dont l'accès n'est pas toujours aisé.

L'implémentation de ces différents outils est programmée, budgétisée pour l'année 2012, année durant laquelle un plan d'actions sera déployé.

Troisième constat, au niveau de l'établissement de la taxe, là, on a pu chiffrer le pourcentage de ménages exonérés de la redevance télévision. À l'époque, je parle bien de mai 2011, on arrive à quelques 25% des ménages wallons qui bénéficient de l'exonération de la redevance contre 8% en 2006. Cette augmentation est liée notamment aux nouveaux statuts BIM et OMNIO qui sont visés au niveau de l'exonération par la loi sur la redevance.

Au niveau des chiffres, cette exonération de 25% représente une absence de recettes d'environ 36 millions d'euros.

On a pu constater aussi que, contrairement à la loi, l'administration étend l'exonération à des détenteurs pour autant qu'un membre de leur ménage appartienne à l'une des catégories exonérées.

La loi prévoit également que c'est la personne exonérée qui doit se faire connaître auprès de l'administration.

Dans les faits, nous avons pu constater que l'administration anticipait la demande des exonérés et achetait pour quelque 65000 euros par année les fichiers à la banque Carrefour de la sécurité sociale pour pouvoir identifier les exonérés.

Autre constat, les délais d'enrôlement qui avaient déjà été critiqués par la cour dans les rapports précédents, ont à nouveau augmenté à partir de l'année 2008, avec un pic de 908 jours lors de la facturation lors de la première échéance annuelle, entre l'envoi de l'IAP et l'émission de l'avertissement extrait de rôle.

Un constat général par rapport au texte légal, la cour constate que du fait de l'évolution technologique, la définition légale de l'appareil de télévision ne se limite plus à la seule télévision.

J'en ai terminé pour l'établissement de la taxe.

Au niveau du contrôle de la redevance, autre direction, l'audit a pu mettre en avant qu'avant 2010 il n'existait pas de réelle stratégie dans la planification des contrôles, d'une part, et que les sanctions établies à la charge des détenteurs en infraction variaient selon l'appréciation du contrôleur alors que la loi prévoit le doublement de la taxe lorsque le redevable est pris en défaut.

L'administration nous a répondu, cela nous avons pu le constater sur le terrain, que la nécessité de respecter le principe d'égalité de traitement de tous les contribuables a été rappelé aux agents contrôleurs dans le courant de l'année 2010 et que cette consigne est respectée.

Une autre direction, celle qui concerne la direction du contentieux: le contentieux de la redevance manque de statistiques précises sur l'aboutissement des réclamations et est dans l'incapacité de fournir la preuve d'envois recommandés dans le cadre de recours judiciaires.

L'administration souligne qu'un tableau de bord a été instauré depuis le 1er septembre 2009 et que celui-ci a été complété, à la demande de M. le Ministre du Budget et des Finances, afin de constituer un véritable instrument de pilotage.

Dernière phase de la gestion de la taxe, c'est la direction du recouvrement. C'est là que l'audit a constaté le plus d'anomalies dans le fonctionnement de cette direction.

La cour dit que, d'une part, au départ, le recouvrement de la redevance connaît des lacunes importantes.

Premier point, un constat au niveau des chiffres, l'encours des droits non recouverts au 31 décembre 2010 s'établissait à 113,9 millions d'euros, dont 34,9 millions de droits impayés pour les années 2005 et antérieures.

On a pu constater que certaines créances dataient de 1990. De plus, l'administration a classé en surséance temporaire des créances pour un montant de 10,8 millions d'euros, considéré comme irrécouvrables pour la plupart et en attente d'une mise en décharge éventuelle.

Jusqu'en 2008, en l'absence de receveur, aucune contrainte n'a pu être décernée. Il faut préciser qu'entre-temps, suite à notre contrôle, une proposition d'admission de mise en décharge, pour 9,4 millions d'euros, a été dressée par le receveur de la télé-redevance le 6 octobre 2011.

Un autre constat fait au niveau de la direction du recouvrement est que la structure actuelle de l'IG3, qui est compétente pour l'ensemble du recouvrement pour les différents impôts régionaux gérés par la DGO7, ne permet pas au receveur d'exercer ses compétences en matière d'octroi de facilité de paiement et de comptabilité des recettes fiscales. Néanmoins, il supervise ces deux directions pour la télé-redevance. Le ministre a signalé qu'une réorganisation du département du recouvrement est actuellement à l'examen au sein de l'administration.

En ce qui concerne le point suivant, en infraction avec les lois coordonnées sur la comptabilité de l'État, aucun comptable en recettes pour la redevance n'a été officiellement désigné. En conséquence, aucun compte officiel n'a été établi et transmis à la Cour des comptes à ce sujet. L'administration nous a précisé qu'elle entendait remédier à cette situation dans les meilleurs délais.

Un autre point important est que la comptabilité connaît un retard important dans les différents remboursements aux redevables. C'est ainsi qu'à l'occasion de notre contrôle, nous avons pu constater que, suite à la mise à zéro au milieu de l'année de l'autoradio 2008, un remboursement devait s'effectuer pour la moitié de la redevance pour les contribuables redevables à partir du 1er avril 2008. À l'occasion de notre contrôle, on a pu constater que des remboursements étaient effectués en faveur de ces contribuables.

Concernant les BIM-OMNIO de 2009-2010, on en a parlé dans le budget de la région, donc les indus qui sont toujours en cours de remboursement.

Le point 4 indique que la gestion du recouvrement peut être considérée comme passive. En effet, le suivi des plans de paiement manque de rigueur et l'organisation administrative en matière de règlement collectif de dette et de faillite pose problème. Le service du recouvrement est totalement dépendant du service informatique pour l'extraction des données nécessaires à sa mission. Donc, à l'occasion de notre contrôle, on a pu constater, notamment au niveau du recouvrement, que le receveur octroyait des plans de paiement et, finalement, transmettait les dossiers aux huissiers et qu'il n'y avait pas vraiment un recouvrement actif au niveau de la direction du recouvrement.

L'administration nous a signalé que le comité de direction du 11 juillet 2011 a adopté une nouvelle méthode en matière de traitement des demandes de facilité de paiement et qu'une démarche analogue sera mise en œuvre en matière de suivi des plans de paiement.

L'administration a peu d'informations quant au suivi des dossiers transmis chez les huissiers. Par ailleurs, le choix des huissiers a été réalisé par l'inspection générale en l'absence de toute mise en concurrence.

Enfin, les protocoles liant les huissiers à la DGO7 prévoient l'envoi d'une mise en demeure par l'huissier, alors que le décret qui organise le recouvrement prévoit déjà l'envoi d'un recommandé par l'administration. Il y a donc un délai d'un mois entre l'envoi du recommandé et la mise en demeure envoyée par les huissiers.

Ensuite, des droits ont été atteints par la prescription pour un montant de plus de 11 millions d'euros. Par ailleurs, l'administration n'a proposé aucune mise en décharge de créances au gouvernement. Cela a été constaté au moment de l'audit, mais j'ai précisé tout à l'heure qu'au mois d'octobre, il y avait une proposition de mise en décharge pour 9,4 millions d'euros.

Toutes les procédures de recouvrement prévues par le décret, dont notamment la saisie-exécution simplifiée avant huissier, ne sont pas utilisées. Un recouvrement actif impose la consultation de différentes banques de données.

Dans sa réponse, l'administration signale tout d'abord que, depuis le projet de rapport, le comité de direction de la Direction générale opérationnelle Fiscalité a adopté un planning de travail transversal aux départements de la fiscalité spécifique, de la fiscalité immobilière et environnementale et du recouvrement. Celui-ci intègre un important volet en matière d'activation du recouvrement en prévoyant la mise en œuvre des

formalités prévues à l'article 35bis du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes, formalités préalables à la signification d'une contrainte par exploit d'huissier de justice avec commandement de payer dans les 24 heures. Quant à l'utilisation de la saisie-arêt simplifiée, celle-ci n'a pas pu être mise en œuvre de manière systématique, dès lors qu'elle nécessite d'importants développements informatiques pour lesquels des moyens budgétaires ont été sollicités par le comité de direction à l'occasion de l'élaboration du budget 2012.

Point suivant: toute la procédure, depuis l'envoi de l'IAP jusqu'au paiement final peut s'étendre, sauf interruption de la prescription, sur une durée de neuf ans. Afin d'améliorer le rendement de la redevance et d'en simplifier la perception, la suppression de l'étape des invitations à payer pourrait être envisagée, en maintenant uniquement l'avertissement-extrait de rôle. En outre, l'abandon de la mise en demeure par huissier, non expressément prévue par le décret précité du 6 mai 1999, raccourcirait également la longueur de la procédure.

L'administration a répondu que cette procédure s'indique dans la mesure où elle-même assure difficilement la gestion des rappels par recommandé visés par l'article 35bis et qu'elle ne peut répondre aux redevables dans des délais raisonnables. La mise en demeure préalable se justifie par le fait de son montant relativement faible — 15 euros — par rapport à celui d'un commandement qui avoisine les 100 euros.

Elle considère également qu'afin de réduire les délais de perception, il serait utile d'analyser la suppression de l'invitation à payer — IAP -, ainsi que la suppression du rappel administratif prévu par l'article 35bis. La suppression de l'IAP aura cependant pour conséquence qu'un titre exécutoire sera immédiatement à charge du redevable, ce qui peut engendrer certaines complications ou contestations. Une étude dans ce sens sera réalisée; les avis et recommandations seront soumis à M. le Ministre.

Pour en terminer, en ce qui concerne le contrôle interne, d'une manière générale, sur les quatre directions auditées, la cour a constaté des risques inhérents à la conservation de certaines données importantes et à la maîtrise de la base de données Athena ont été détectées. Certaines données originales et des sauvegardes sont conservées dans le même bâtiment. Si, par exemple, il y avait un incendie dans le bâtiment, il y aurait quand même une masse importante de données qui pourrait disparaître.

La maîtrise de base de données, c'est que nous avons pu constater que, finalement, une seule personne était capable de maîtriser l'ensemble de la base de données Athéna au niveau de l'informatique. D'une manière générale, la cour recommande également le renforcement du contrôle interne à tous les stades de la taxation, notamment le respect des procédures relatives aux différentes étapes de la gestion de la taxe.

L'administration nous a répondu qu'elle était d'avis qu'une personne devrait être chargée du contrôle interne. Elle signale qu'un groupe de travail réalise actuellement une mise à jour du manuel des procédures.

En conclusion, en définitive, depuis 2010, la cour a quand même pu constater que l'administration a apporté certaines améliorations, notamment au stade de l'établissement, au niveau du contrôle et, dans une moindre mesure, au niveau du contentieux de la télé-redevance, mais celle-ci demeure insuffisante.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur Demeffe, pour votre exposé.

La parole est à M. Jeholet pour développer son interpellation.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je ferai d'une pierre, deux coups, je développerai mon interpellation et j'ajouterai toutes les considérations par rapport à ce rapport de la Cour des comptes.

Monsieur le Ministre, je dois vous avouer que je ne sais pas par où commencer, parce qu'un rapport de la Cour des comptes aussi cinglant, aussi assasin dans le cadre de la perception d'une taxe qui est probablement la plus impopulaire en Belgique — même si elle n'existe plus qu'en Wallonie, qu'elle a été supprimée à Bruxelles et en Flandre -, me laisse assez pantois. Vingt-cinq pages, uniquement réservées à cette télé-redevance.

Vous direz probablement que j'interviens à nouveau mais, face à un rapport aussi officiel que celui de la Cour des comptes et aussi assasin ... Vous dites: «Cela concerne 2007-2009 et depuis, tout va mieux, tout va bien». Le représentant que la Cour des comptes l'a dit: toute une série d'éléments, y compris des tableaux et des chiffres, concernant 2010 et une bonne partie de l'année 2011. La conclusion du représentant de la Cour des

comptes et du rapport, c'est que si des évolutions ont été constatées, elles sont encore largement insuffisantes, dans tous les stades de cette télé-redevance.

Monsieur le Ministre, je vais peut-être poursuivre en intégrant mon interpellation, mais la méthodologie de la Cour des comptes pourrait, si possible, être plus claire en ce qui concerne cette redevance.

Le premier élément qui m'inquiète, c'est le chaos dans la perception de cette taxe depuis des années et des années. Je pense que c'est couac sur couac. Ce qui m'inquiète surtout, c'est la capacité — je ne m'en réjouis pas — de la Région wallonne dans le cadre du transfert des compétences et d'une plus grande responsabilité fiscale au niveau de la Région wallonne. Il est clair que si on gère les compétences fiscales, qui nous sont transférées demain, de cette façon, on s'expose à des problèmes bien plus importants encore.

Je m'adresse maintenant à la Cour des comptes parce que j'ai une question plus précise: à partir de quand les droits sont-ils considérés comme constatés? C'est une question à laquelle je souhaiterais que vous puissiez me répondre par la suite. Mais est-ce à partir de l'envoi de l'invitation à payer ou d'un autre stade de la procédure?

Concernant l'établissement de cette taxe — vous parlez du taux de pénétration qui a augmenté, il faut aussi tenir compte du nombre de personnes exonérées, puisqu'on le chiffre à 25% -, un élément qui m'a interpellé, je dois bien vous le dire, c'est par rapport aux opérateurs. Une loi existe, il y a une contrainte pour les opérateurs de communiquer les différents fichiers pour que votre administration puisse vérifier si, oui ou non, un ménage détient bien un appareil de télévision. Une loi l'oblige, il y a une amende de 5000 euros en cas de défaut de transmission qui est prévue et, dans le rapport de la Cour des comptes, on constate que tous les opérateurs ne transmettaient pas les informations relatives à leurs abonnés. C'est bien la preuve que le rapport est actualisé puisque le représentant l'a indiqué, depuis juillet 2011. C'est depuis quelques semaines, quelques mois, or vous avez les compétences en la matière depuis un certain temps. Je ne reviens pas sur le laxisme qui règne dans la perception de cette taxe depuis des années et des années. C'étaient vos prédécesseurs, même si vous faisiez partie de ce gouvernement, je ne vais pas refaire le procès de vos prédécesseurs. Mais, il s'agit de juillet 2011 par rapport à un élément de la perception de la taxe qui me paraît aussi important ... J'y reviendrai, on parle souvent de bonne foi et de mauvaise foi. Pour moi, il y a un élément assez essentiel, c'est si on possède un abonnement chez un télé-distributeur, que ce soit VOO, Belgacom ou tout autre opérateur, en général, c'est que l'on a une télévision. Maintenant, on peut peut-être soutenir des entreprises publiques autonomes d'une autre façon, mais en général, c'est que l'on possède une télévision.

C'est seulement en juillet 2011 qu'une initiative de votre cabinet ou de l'administration est prise pour s'intéresser à cette problématique.

Qui sont les opérateurs ayant respecté la législation? Qui sont les opérateurs n'ayant pas respecté la législation? Pourquoi a-t-il fallu attendre jusque juillet 2011 pour faire appliquer la loi. La loi est-elle bien appliquée aujourd'hui? Les fichiers sont-ils exploitables aujourd'hui? La situation est-elle réglée? Y a-t-il eu des sanctions par rapport au non-respect de la loi à l'égard des opérateurs? Voilà une série de questions par rapport aux opérateurs.

Concernant l'établissement de la taxe, il y a eu deux opérations en 2004 et en 2009 de demandes de renseignements qui ont donné lieu respectivement, en 2004, à 232 750 demandes de renseignements par des personnes qui ne payaient pas leur télé-redevance et, en 2009, à 255 591 demandes. La cour a examiné le résultat de ces opérations et indique que la première opération a conduit à 147 000 réponses et à l'inscription de 114 000 détenteurs supplémentaires; la seconde opération a conduit à 196 000 réponses et à 72 000 détentions supplémentaires.

En cas de déclaration de non-détention, lors de la première opération, l'administration a procédé à des contrôles, mais je m'interroge. Dans le cas des contribuables raccordés à un opérateur, des procédures de contrôle spécifiques étaient prévues qui n'ont pu être réalisées dans des délais raisonnables a indiqué la cour. Pourquoi, puisqu'il y a eu des demandes — et on était en possession de toute une série d'éléments -, l'administration n'a-t-elle pas pu opérer ces différents contrôles?

Concernant les appareils de télévision installés dans un but de lucre, je vous ai bien entendu, Monsieur le Ministre. Par rapport au rapport de la Cour des comptes, vous avez dit: «Oui, mais c'est 2007-2009». Mais vous répondez à la Cour des comptes: «En 2012, l'administration, et donc le gouvernement, a pris une terrible résolution, celle d'aller encore plus loin». Après la chasse aux particuliers, ce sera la chasse aux personnes

morales qui détiennent un appareil de télévision installé dans un but de lucre. Monsieur le Ministre, la loi est la loi, je n'en disconviens pas.

Qu'entendez-vous, de façon précise, par «dans un but de lucre»? Je prendrai deux, trois exemples, tels que les cafés qui, pour la plupart, vivent des situations assez difficiles aujourd'hui, avec toute une série de législations qui ont été prises à d'autres niveaux, et que personnellement, je n'ai pas toujours cautionnés — je suis très attaché à la liberté, y compris quand il s'agit de fumer ou pas, mais cela, c'est un choix personnel —, vous allez demain commencer à contrôler et taxer les cafés. Ce qui veut dire, dans un établissement où parfois vous avez une, deux ou trois télévisions, pour regarder le football, par exemple, eh bien, quid de ces établissements? Quid des salons de coiffure où, par exemple, régulièrement, il y a aussi des télévisions avec un but de lucre?

En attendant, on va à nouveau taxer les professions libérales. Dans un centre de fitness, vous avez parfois des appareils modernes, nouveaux, avec systématiquement une petite télévision devant. Comment allez-vous taxer ceux-ci? Vous l'avez confirmé alors que cette taxe est totalement obsolète sur le plan des nouvelles technologies. Parce que tout cela, c'est aussi l'évolution des nouvelles technologies. Vous allez taxer tous ces appareils télévisuels-là, dans le sens large du terme comme vous l'entendez, avec évidemment toute la problématique que l'évolution technologique représente dans ce domaine — je reviens sur le côté obsolète de cette taxe —, comme demain, par rapport au smartphone et tous les appareils sur lesquels on pourra capter les images télévisuelles. Comment allez-vous contrôler? Vous êtes allé contrôler dans les maisons, aujourd'hui mais, demain, où irez-vous contrôler? Irez-vous dans les bureaux, dans les sacs, dans les malles, dans les bureaux des parlementaires? Je me pose la question. Cette taxe est obsolète et on le voit. Quand je prends l'exemple d'un centre de fitness, avec l'évolution technologique, comment allez-vous taxer toutes ces personnes qui entreprennent, qui investissent et qui créent de l'activité? Là, je suis, Monsieur le Ministre, terriblement inquiet par rapport à ce que vous avez dit puisque vous avez annoncé un grand plan de chasse en 2012 à l'égard de toutes ces personnes morales.

Cela vous fait rire, mais moi cela ne me fait pas rire. Depuis que je vous interroge sur le sujet, vous rigolez, votre prédécesseur rigolait aussi, mais quand on en arrive à une situation aussi catastrophique que celle-là — et ce n'est pas Pierre-Yves Jeholet qui le dit ou le MR qui le dit, c'est la Cour des comptes —, on ne peut pas rire du rapport de la Cour des comptes et quand il est aussi assassin que cela, Monsieur le Ministre, il faudrait prendre les choses très au sérieux.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Mais ce genre de choses ne me font pas rire. Je vais aussi vous lire le type de courrier que l'on reçoit, Monsieur le Ministre. Demain, je n'ai pas envie que des indépendants, et cætera, aient encore plus difficile, que l'on chasse encore avec une taxe comme celle-là. C'est mon avis, vous ne le partagez pas, je ne vous en veux pas.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. — Si, Madame la Présidente, m'y autorise parce que là, je ne laisserais pas passer... Je ne ris pas, j'ai tout au plus ricané parce que vous utilisez le terme «chasse». Il s'agit ni plus ni moins d'équité fiscale! Quand un texte prévoit que quelqu'un doit payer, cette personne doit payer! Ou alors, on modifie le texte, mais tant que le texte existe, c'est ainsi.

J'en arrive d'ailleurs à être surpris que vous me reprochiez, à moi, d'appliquer les textes du parlement. C'est cela qui me faisait un peu sursauter.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). — Très clairement, Monsieur le Ministre, parce que je vous ai posé une question, qu'entend-t-on par «dans un but de lucre»? Vous dites que c'est un texte. Eh bien, je demande aux membres de la commission parce que quand vous me parlez toujours des recettes y afférentes....

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. — Et cela ne m'avait pas échappé.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). — Essayons de parler sérieusement, par rapport à ce texte bien précis, Monsieur le Ministre, puisque aujourd'hui les recettes de la télé-redevance par rapport aux personnes morales qui possèdent des télévisions installées dans un but de lucre, ne correspondent à quasi rien. Demain, on va taxer des personnes morales — je vous ai donné quelques exemples. Je vous prends au mot, je vous ai lu ce matin —

vous vous exprimez beaucoup ces derniers temps - : «Pas question d'une taxe supplémentaire en 2012, et si possible à l'avenir», eh bien, qu'on le dise clairement et que l'on modifie rapidement le texte par rapport à cela, parce que la complexité de cette perception, je peux vous l'avouer, chez les indépendants, chez toutes ces personnes morales, va encore être bien pire que chez les particuliers. Puisque cela ne correspond pas à des recettes aujourd'hui — ou alors vous voulez des recettes nouvelles, mais si vous ne voulez pas de recettes nouvelles, comme je vous ai entendu, eh bien que l'on soit d'accord -, je suppose que tous les quatre partis seront d'accord, demain, de ne pas taxer davantage des personnes qui ont difficile aujourd'hui, et je l'ai dit, qui investissent, qui créent de l'activité, comme les indépendants et les professions libérales, y compris dans les entreprises. Dans des tas d'entreprises aujourd'hui, des PME, des très petites et moyennes entreprises, vous allez évidemment devoir taxer.

J'ai aussi entendu le rapport de la Cour des comptes et j'ai entendu la réponse de l'administration disant qu'il fallait une base de données précises et qu'aujourd'hui, on ne disposait pas, par rapport à toutes ces personnes morales, de base données et que ce n'était pas aisé d'avoir une base de données correcte. Que va-t-on faire? C'est quoi l'équité fiscale? C'est en fonction d'une base de données qui existe aujourd'hui mais qui est incomplète, qui n'est pas satisfaisante, que l'on va taxer? Ayons le courage, aujourd'hui — il n'y a pas de recettes importantes, peut-être des recettes nouvelles, alors là, c'est un agenda caché, vous voulez des recettes nouvelles en taxant ce type de personnes morales -, de réfléchir, dans les jours qui viennent à une exonération ou à une modification du décret. Je pense que rien qu'avec les termes «dans un but de lucre», considérant toutes les personnes que cela va concerner et devant une base de données tout à fait insatisfaisante, aujourd'hui, on va à nouveau devant un grand fiasco, Monsieur le Ministre.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Laissez-moi... Écoutez, je vous ai beaucoup entendu et lu...

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est pour que vous puissiez développer les questions....

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Je vous ai déjà posé pas mal de questions et j'espère que vous y répondrez, Monsieur le Ministre.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Oui, c'est nécessaire. C'est vrai que votre cabinet s'en occupe beaucoup, même à travers des experts de l'administration, il y a beaucoup de mouvement concernant cette télé-redevance, et vous y êtes attentif.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Vous y êtes obligé, vous recevez autant de courriers que moi, si pas plus. J'en reçois déjà beaucoup, vous le savez, je suppose que vous donnez mon adresse...

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Justement, c'est vous qui donnez mon adresse. *(Rires)*

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Concernant les exonérations, quand on parle de 2007-2009, par exemple quant aux exonérations BIM-OMNIO, la Cour des comptes va au-delà.

Pour 2009-2011, je rappelle que vous avez enrôlé 15 millions d'euros qui étaient indus. Des personnes ont payé leur télé-redevance alors qu'elles ne devaient pas le faire. Vous vous êtes engagé, parce que je suis encore intervenu à ce moment-là devant ce couac : «On va rembourser». Je voudrais qu'aujourd'hui, vous puissiez nous dire qu'il n'y a pas un citoyen à qui on doit encore la télé-redevance alors qu'il ne devait pas la payer et qu'il l'avait payée, qu'il n'y a plus un dossier en rade, qu'il n'y a plus un euro qui doit encore être versé aux citoyens, que tout a été remboursé. J'espère que c'est ce que vous allez me dire.

(Réaction d'un membre)

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est la remarque de la Cour des comptes qui nous fait le reproche de l'automatisme.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Parce que vous et l'administration, par rapport aux exonérations, vous étiez engagé à l'automatisme.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Oui, mais ce n'était pas une obligation légale, la Cour des comptes le relève.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Vous voulez aussi le rapport du médiateur? Ce n'est pas à l'ordre du jour, mais si vous voulez, on peut l'aborder aussi. Vous vous étiez engagé....

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Laissez-le pour dans 15 jours, vous allez utiliser toutes vos cartouches.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Bien sûr. Or, vous ne l'avez pas fait.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Bien sûr que si.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Non, l'automatisme, à un moment donné, c'est de faire...

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Ce n'est pas une obligation légale.

Mme la Présidente. – Laissons M. Jeholet poursuivre. Monsieur le Ministre, vous répondrez par la suite.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Ce n'est pas une obligation légale, je suis d'accord avec vous.

Vous vous étiez engagé ainsi que votre administration à l'automatisme. La preuve que cela n'a pas été fait, c'est qu'il y a des dizaines de milliers de personnes qui étaient exonérées depuis le 1er janvier et qui ont reçu cette taxe, et pas pour un an, mais pour deux ans, la plupart du temps.

Une dame de 78 ans reçoit un courrier le 9 juin 2011, elle est exonérée. Mais elle reçoit un courrier de l'administration et me fait savoir: «Il va y avoir un contrôle. Soit ils ont mal interprété ou nous avons mal compris. Mais le fait est qu'il y a une incompétence dans le service – excusez-moi, ce n'est pas moi qui l'écris. Jugez par vous-même avec les dates qui sont sur le formulaire, il y en a beaucoup dans mon cas. Alors que doit-on faire pour ne pas avoir des ennuis?» Je disais 78 ans, autant pour moi: «J'ai 83 ans et c'est mon seul passe-temps».

Monsieur le Ministre, des personnes qui sont exonérées, qui reçoivent encore des courriers compliqués, et cætera, il y en a. Alors que normalement l'automatisme, bien que vous n'y étiez pas obligé, vous vous étiez engagé à la mettre en place, vous ne l'avez pas fait. Il y a eu...

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Laissez-moi terminer, c'est la réalité, c'est comme cela! Vous n'allez quand même pas contester le rapport de la Cour des comptes.

Monsieur le Ministre, je souhaiterais aujourd'hui que vous puissiez me confirmer — nous sommes en janvier 2012 — que toutes les personnes ont été remboursées à ce jour.

Concernant le délai d'enrôlement — ce n'est pas moi qui le dis — alors que celui-ci avait diminué en 2006 et 2007 — ce n'était pas encore vous —, les délais ont à nouveau augmenté à partir de 2008 — toujours pas vous — pour atteindre un pic de 908 jours. Ça, dans le *Guinness book*, cela vaut peut-être la peine de se renseigner pour voir s'il n'y a pas une chance pour que l'on y soit concernant un délai aussi long.

Concernant maintenant le contrôle de la redevance télévision, un élément, Monsieur le Ministre, qui me frappe et que la Cour des comptes relève: le doublement de la taxe. Je vous ai critiqué, à l'époque, par rapport à une application à géométrie variable du décret. Aujourd'hui, la Cour des comptes dit qu'il y a eu correction puisque ce n'est plus en fonction que l'on habite Arlon, Liège ou Charleroi. Mais par rapport à la circulaire ministérielle, c'est très clair, on applique le doublement.

Aujourd'hui, je m'adresse un peu à votre administration, j'ai l'impression qu'on est dans une rage folle, qu'on double la redevance des personnes qui n'ont pas déclaré leur télévision. On le sait, il y en a peut-être qui le font de mauvaise foi, mais il y en a encore beaucoup qui le font de bonne foi. Quand ils ont reçu une invitation à payer, ils réagissent tout de suite et disent: «Écoutez, depuis le début de l'année, on a une télévision, on a Belgacom, on a une nouvelle maison...». Ils sont donc de bonne foi mais ils n'échappent pas au doublement. Il y a un courrier du mois de novembre. Et pour le 15 octobre de l'année où ils reçoivent le courrier, et donc pour l'année suivante, ils reçoivent aussi un doublement!

Vous allez me dire que c'est décrétoal mais là, il faut m'expliquer parce que là, on n'est plus dans la bonne foi ou dans la mauvaise foi. On est dans de la rage. Je peux vous donner des dossiers et des exemples complets et concrets. Vous le savez parce que vous êtes aujourd'hui interrogé systématiquement sur le doublement. Et les gens disent qu'ils ne l'ont pas fait, qu'ils auraient dû le faire les mois derniers, et qu'ils le font alors, et qu'ils ont peut-être écrit un courriel — et j'y reviendrai — ou qu'ils ont téléphoné à l'administration. Là aussi, il y a une remarque de la Cour des comptes. Je pense qu'à un moment donné, on devra passer à la création d'un dossier régional fiscal. Je pense qu'il faut dès maintenant préparer un dossier régional, fiscal, individuel, et pour l'avenir aussi, avec le transfert des compétences, pour savoir où on en est. Quand vous avez, rien que concernant la télé-redevance, un avertissement à payer, vous êtes dans une base de données, et puis il y a un recouvrement, un contentieux et donc, on n'arrive pas à recouper nécessairement entre les différents stades de la procédure.

Mais par rapport au doublement, Monsieur le Ministre, là, je demande un peu de compréhension parce qu'on joue sur à peine quelques semaines: il y a un doublement pour le passé mais aussi un doublement pour le futur. Je trouve cela plus que limite. Je voudrais connaître les règles précises de l'administration par rapport à ce doublement, pas sur le passé mais sur le futur, et j'ai des exemples, tant que vous en voulez, à donner. D'autant, Monsieur le Ministre, que le contentieux de la redevance pose aussi un véritable problème.

Quand on dit que l'administration a gagné différents dossiers, sur le plan judiciaire, l'administration est dans l'incapacité de fournir la preuve des envois recommandés des invitations à payer. Si demain tous les contribuables qui s'opposent à votre administration vous demandaient la preuve que vous avez envoyé par recommandé l'invitation à payer, on serait probablement devant des tribunaux. Permettez-moi d'insister, dans le contentieux, il y a des dossiers pour des centaines, voire plus, des milliers d'euros pour certains contribuables.

Par rapport au contentieux, deux questions très précises: que se passe-t-il si la direction du contentieux ne statue pas dans les six mois de la réclamation? La décision est-elle réputée favorable au contribuable? Deuxièmement, quel est le temps moyen entre le dépôt d'une réclamation et le remboursement si la décision administrative est positive?

Après le contentieux, le recouvrement de la redevance télévision. Là, vous avouerez, Monsieur le Ministre, 114 millions d'euros, ce n'est pas mal puisque les encours des droits non recouverts s'établissent à 114 millions d'euros avec près de 35 millions d'euros de droits antérieurs à 2006. Politiquement, vous n'êtes pas non plus responsable de tout ce qui s'est fait auparavant. Vous savez aussi qu'il y a des mises en demeure relatives à des créances nées en 2000, et certaines créances datent même de 1990.

Monsieur le Ministre, encore une série de questions, et c'est un peu dans les conclusions générales de la Cour des comptes. Quid concernant le fonctionnement de l'administration? Vacance des postes de direction de l'IG3 comme cela a été dit par la cour, inadaptation de la structure actuelle, non désignation d'un comptable en recettes d'où non transmission officielle à la Cour des comptes. C'est contraire aux bases légales comptables...

Autre élément, la gestion du recouvrement, qualifiée de passive, et je vous passe — je cite — le remboursement non effectué par le receveur mais par un agent: absence de données chiffrées sur les dénouements des plans de paiement, facilités de paiement accordées sans procédure définie, organisation administrative déficiente en matière de règlement collectif de dettes et de faillites, non respect des délais, non utilisation de la Banque Carrefour de la Sécu pour les recouvrements, absence de suivi strict des dossiers transmis aux huissiers — c'est toujours le cas maintenant, et évidemment avec les surcoûts que cela peut entraîner — délivrance de délais de plans de paiement par les huissiers, alors que seul le receveur est compétent — à moins que vous me disiez le contraire -, choix des huissiers sans mise en concurrence — qu'en est-il aujourd'hui? — , non utilisation de toutes les possibilités de recouvrement prévues par le décret, suspension injustifiée du recouvrement, importance excessive des droits atteints par la prescription. 25 août 2011: plus de 2,3 millions d'euros pour les invitations à payer et près de 9 millions d'euros pour les avertissements extraits de rôle ont été atteints par la prescription. En tout presque 11,5 millions d'euros atteints par la prescription.

Monsieur le Ministre, je vous ai posé des questions précises concernant les huissiers. J'en viens à présent sur le contrôle interne, et notamment la Cour des comptes qui a pointé très clairement les risques relatifs à la conservation et à la maîtrise des données d'Athéna, avec aussi l'exploitation puisque, manifestement, une seule personne, à moins que vous ne me disiez le contraire, est capable d'exploiter ces données. Donc, je ne vous le souhaite pas, mais le représentant de la cour a parlé d'un incendie, ce serait là vraiment la cerise sur le gâteau si des dossiers ou des données devaient disparaître dans le cadre d'un incendie. Je pense que vous n'avez pas besoin de cela et que vous avez suffisamment de grains à moudre en ce qui concerne le travail à effectuer.

Mais très clairement, il faut renforcer le contrôle. Un groupe de travail a été mis à jour pour essayer de voir comment on pouvait établir un manuel de bonnes procédures. Oui, Monsieur le Ministre. Et puis quoi? J'essaie de comprendre parce que la conclusion est assez forte: des évolutions sont constatées, oui, mais elles sont encore totalement insuffisantes et elles ne portent pas uniquement sur les années 2007-2009 mais sur les années 2010-2011.

Un dernier élément, Monsieur le Ministre, concernant cette télé-redevance parce qu'on a beaucoup parlé des exonérations, et cætera. Je vous ai lu et entendu ce matin. Pour la recette brute pour l'année 2011, pouvez-vous nous donner le chiffre précis? On sait qu'en 2010, c'était 137,179 millions d'euros. Pouvez-vous nous donner un chiffre relativement précis pour l'année 2011 et ainsi faire la comparaison par rapport à 2010? Justement, je vous ai parlé des personnes que vous avez dû rembourser pour un montant de 14 à 15 millions d'euros. Donc, la trésorerie qui tablait au budget sur un montant de 145 millions d'euros, combien aura-telle reçu en 2011? Cela me semble évidemment important. Pouvez-vous me préciser exactement le chiffre?

Voilà, Monsieur le Ministre. Je remercie encore le représentant de la Cour des comptes pour la franchise du rapport parce que ce n'est pas évident d'être aussi critique par rapport à une redevance, par rapport à une taxe mais, je pense que tous les éléments constatés démontrent qu'il y a vraiment un grand problème dans la perception de cette taxe. Monsieur le Ministre, par rapport aussi aux propositions — puisqu'on est là aussi pour débattre — par rapport aux personnes morales et au but de lucre qu'il faut absolument définir, je vous propose, plutôt qu'un fiasco qui sera comparable, si pas pire, à la perception chez les particuliers, essayons de voir s'il n'est pas possible, plutôt que de s'engager dans une rage folle, de modifier le décret et que l'on puisse — excusez-moi — laisser en paix ces personnes qui travaillent.

Deuxième élément de proposition constructif, je l'ai dit, la traçabilité des dossiers. Quand on voit les problèmes que cela pose aujourd'hui, et dans la perspective aussi du transfert des compétences fiscales aux régions, je pense qu'on ne peut pas continuer dans la cacophonie telle qu'actuellement. On ne peut pas avoir devant nous des citoyens, des contribuables qui sont perdus parce qu'ils doivent parfois envoyer un recommandé, parce qu'un contact téléphonique ne suffit pas, parce qu'un courriel ne suffit pas, parce qu'ils ont donné une information, parce qu'ils ont eu un autre agent. On est tout de même dans le flou absolu. Il faut avoir vraiment un dossier régional fiscal personnel. Cela me semble évidemment important par rapport à la fiscalité nouvelle dans les entités fédérées.

Le troisième élément, Monsieur le Ministre, et je vous demande d'examiner le problème avec beaucoup d'attention, c'est le doublement de la taxe. À un moment donné, le décret est clair par rapport au fait, que ce soit de bonne ou de mauvaise foi, de ne pas avoir signalé qu'on possédait un téléviseur, qu'il y ait un doublement, oui. Mais pas pour l'année à venir, pas pour les mois qui viennent.

Nous sommes tous confrontés à ce problème. Cela ne me semble pas normal. D'ailleurs, je l'avais déjà aussi abordé parce qu'il y a des personnes qui décèdent, qui déménagent, et une fois que la taxe est payée à un endroit, c'est du paiement de la taxe au prorata de l'utilisation de la redevance. Cela aussi, on l'avait déjà souligné. Il faudra examiner de quelle manière cela peut se faire. Je vous le dis: quand on parle des nouveaux moyens technologiques, pour capter les images vidéo et autres, on sera demain confrontés à des difficultés dans la perception, dans le contrôle de la nouvelle technologie et des nouveaux instruments sur lesquels on peut capter ces images. Malheureusement, ce sera un épisode à la *Dallas* et on reviendra dans cette commission régulièrement, et encore, et encore.

Je sais que c'est difficile, je l'ai dit, je sais que pour l'administration, ce n'est pas la redevance ou la taxe la plus facile à percevoir. Je sais, je vous l'ai dit, Monsieur le Ministre, il y a eu des négligences importantes, voulues ou délibérées, par le passé et vous tentez de mettre un peu d'ordre. Quand on lit le rapport, en n'y arrivant même pas à la moitié, il faut vraiment réfléchir à l'avenir de cette taxe.

Ensemble, il faut étudier les meilleurs moyens de la supprimer. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bayet.

M. Hugues Bayet (PS). – Merci, Madame la Présidente. Je voudrais tout d'abord remercier le représentant de la Cour des comptes pour son exposé, et vous dire, Monsieur le Ministre, force est de constater que l'on peut encore un peu améliorer la perception de cette taxe et certainement aussi le fonctionnement de notre administration. Comme l'a dit le représentant de la Cour des comptes et notre collègue M. Jeholet, je serais intéressé aussi d'entendre ce que vous avez déjà fait, puisqu'on sait que les chiffres s'améliorent. On est à 83 % du taux de perception, on devrait en être maintenant aux alentours de 91 %. On voit qu'on est dans une tendance positive. Mais il faudra tout de même encore essayer d'améliorer les choses. Je serais donc heureux de voir ce que vous avez déjà mis en place et ce que vous comptez encore mettre en place par rapport aux différentes remarques qui viennent d'être soulevées pour améliorer les choses.

Mais ce qui me tracasse le plus, Monsieur le Ministre, c'est plutôt l'avenir. Que va-t-on faire de, ce que j'espère être un jour, notre super belle administration fiscale, qui va fonctionner à du 100%? Bien sûr, on ne vous demande pas d'aller percevoir l'argent chez les gens.

On ne vous demande pas non plus de vérifier la taxation, mais c'est en tout cas de votre responsabilité de faire en sorte que notre administration fonctionne au mieux.

Là, on peut encore se poser toute une série de questions et comme M. Jeholet l'a dit, c'est clair que ce n'est pas facile, que c'est une nouveauté pour la Région wallonne, qu'on n'a pas encore énormément de recul dans le cadre de cette administration-là.

Je pense que cette taxe radio-redevance est un bon cas d'école, que l'on doit s'en servir pour faire en sorte que cela ne se reproduise plus jamais et que cela tourne et fonctionne. Parce que, quand on aura une administration avec tous les moyens et un fonctionnement adéquat, il ne faudrait pas non plus qu'elle nous fasse ses maladies de jeunesse pendant deux ou trois ans et qu'en 2014, si j'ai encore la chance d'être député et M. Jeholet aussi, que nous revenions en vous disant: «je vous disais déjà en 2012, 2011 et 2010 qu'il y avait des soucis».

Ce que je voudrais savoir, Monsieur le Ministre — et je vous pose régulièrement la question, notamment à chaque établissement du budget ou chaque ajustement budgétaire — c'est quel est vraiment votre plan précis maintenant pour l'avenir de cette DGO7. Où en est-on dans le cadre et dans le recrutement?

Vous avez dit, à plusieurs reprises, que le cadre n'était pas complet et qu'on avait des difficultés à trouver des fonctionnaires dont c'est le métier, qui ont des compétences, et cætera, mais voilà, il faut avancer. Donc, où en est-on là-dedans? Où en est-on au niveau du système informatique, pour avoir une gestion centralisée de cette taxe et de l'ensemble des autres taxes, avec un moyen informatique? Peu importe le programme, vous vous y connaissez mieux que moi, mais qu'a-t-on mis en place ou que va-t-on mettre en place? Quels sont les délais? Comment va-t-on faire pour que, quand on recevra du Fédéral toute une série d'autres taxations, on ne se retrouve plus devant la même difficulté qu'à l'heure actuelle par rapport à la taxe radio-redevance? Taxe qui, je le dis encore une fois, est un bon exemple. Heureusement, à la limite, que nous l'avons pour améliorer les choses et faire en sorte que, à l'avenir, cela puisse aller mieux.

Monsieur le Ministre, si vous pouviez aller un peu plus loin ici dans le petit plan que vous avez préparé dans votre tête, le calendrier. Que va-t-on mettre en place, quand, à quelle date, avec qui? Je crois que cela permettra à tous les parlementaires d'y voir plus clair et permettra à notre administration aussi de voir, de manière plus sereine, l'avenir.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Noiret.

M. Christian Noiret (Ecolo). – Madame la Présidente, je voudrais aussi me joindre aux précédents remerciements vis-à-vis de la Cour des comptes et de son représentant, pour le rapport fouillé et qui permet effectivement d'objectiver les éléments.

Ce n'est évidemment pas la première fois qu'on l'évoque, dans cette commission, depuis le début de la législature. Rendons d'ailleurs hommage à notre collègue Jeholet qui y revient régulièrement et qui, non seulement fait fonctionner la sonnette d'alarme. Évidemment, il est dans l'opposition, mais je pense qu'on doit pouvoir dire que l'ensemble des groupes politiques présents dans cette commission sont soucieux, non

seulement de comment on perçoit la taxe, mais aussi de comment on gère — et je rejoins mon collègue Hugues Bayet — sur ce test grandeur nature d'une administration fiscale.

Qu'est-ce que cela nous apprend, qu'est-ce que cela nous permet de mettre en place pour que, demain, nous ayons une véritable administration fiscale très performante, la plus performante possible, proche de la perfection? Vous savez qu'on n'y arrive jamais, mais qu'on doit tenter d'y arriver. Parce que, on le sait, il y a le transfert de nouvelles taxes que l'on devra percevoir très vite, le transfert de nouvelles compétences dans les années qui viennent.

L'outil d'une administration fiscale au service de l'ensemble des pouvoirs publics et du service public et de ses missions, c'est un outil essentiel et on constate qu'il n'a pas toujours — et je vais revenir sur les évolutions — rempli sa mission au mieux de ce que l'on pouvait attendre.

Je suis plus à l'aise, sans doute, que d'autres, pour dire combien le passé, la responsabilité gouvernementale précédente n'a sans doute pas été suffisamment à la hauteur non plus pour fixer les balises, pour organiser, pour donner les moyens et aussi pour revendiquer une qualité de service public à cet égard. C'est aussi le rôle d'un gouvernement, et singulièrement d'un ministre qui a cette responsabilité, de le faire. On ne peut donc que regretter cela.

Bien sûr, il y a la continuité du service public et félicitons-nous évidemment que le ministre assume ce qui s'est passé, qu'il puisse indiquer un certain nombre d'évolutions. On voyait, dans le premier point abordé par la Cour des comptes, que, sur un an et demi, ces trois ou quatre exercices de comptes en retard qui ont été remis, on tente donc d'éponger le retard. Je crois donc qu'il faut pouvoir dire qu'effectivement, pas seulement sur la question de la redevance télévision, un certain nombre d'efforts sont faits. Mais de manière globale, ce gouvernement tente d'améliorer les conditions et les manquements qu'on a pu constater.

Si vous me le permettez, je voudrais revenir sur un élément qui m'a fort frappé à la lecture du rapport, c'est cette question de la base de données: comment on l'alimente, comment on la gère, et au fond, comment est-elle l'outil qui devrait être l'outil essentiel de la perception — c'est là qu'on va chercher la référence qui nous permet d'établir la taxe -, qui permet d'envoyer les avertissements-extraits de rôle et qui permet d'assurer un suivi.

Je m'interroge quand je vois qu'on a une seule personne capable de maîtriser cet outil, c'est quand même un danger. Il y a effectivement la localisation du serveur et des informations des données, mais il y a aussi la capacité de pouvoir gérer cet outil. Évidemment, on ne le souhaite pas, mais imaginons l'horreur de cette personne qui, du jour au lendemain, serait absente. Ou alors, vous me dites: «mais non, écoutez, la Cour des comptes s'est trompée». Mais si j'en crois la Cour des comptes, cela pourrait être dramatique de perdre cette personne qui semble seule à cette gestion.

Deuxièmement, quand j'entends qu'un certain nombre d'opérateurs — dont certains d'ailleurs sont publics, mais alors comme on ne sait pas qui l'a fait ou qui ne l'a pas fait, et s'ils ne sont pas publics, ils l'ont été et ils continuent à avoir un actionnaire public important — ne transmettent pas les informations légales, prévues par la loi, je m'interroge. Je m'interroge sur le fait que, effectivement, un certain nombre de pouvoirs publics plus locaux ne font pas leur travail. Comment ne peut-on pas les sanctionner? C'est quand même incroyable que l'on se retrouve avec ce genre de situation!

Les outils informatiques, de manière globale, quand ils sont bien gérés, permettent des choses extraordinaires. Voyons le développement de l'internet par exemple, voyons le développement d'un certain nombre de logiciels qui permettent de faire des choses que l'on n'imaginait même pas faire par l'informatique. Aujourd'hui, nous n'avons même pas la capacité d'assurer un certain nombre de suivis et d'alléger la tâche de certains. C'est vrai, il y a certainement des gens de bonne foi, mais il y en a aussi de mauvaise foi et il est important que l'inspection puisse faire son travail et que l'on puisse dégager le maximum de temps et de ressources humaines pour le travail qui ne peut pas être fait par l'outil informatique.

Cet outil informatique, aujourd'hui, est-il performant? Avons-nous un plan pour l'améliorer, pour le rendre plus performant, pour faire en sorte que non seulement une personne le maîtrise, mais que d'autres puissent le maîtriser également?

Franchement, c'est comme si on demandait à des maçons de monter des murs sans avoir de brouette, de truelle, de marteau, de burin. C'est quand même extraordinaire! Ou alors, des outils éméchés, le pneu de la brouette qui serait crevé et pas d'essence dans la camionnette pour se rendre sur le chantier. Il y a là quelque

chose de tout à fait effrayant si on en croit le rapport de la Cour des comptes et, a priori, il n'y a pas de raison de ne pas le croire.

Un deuxième élément qui me paraît assez étonnant, je l'ai d'ailleurs déjà évoqué, c'est que quand on parle de taxe, on parle de redevance. La redevance, c'est: je paie une somme en échange d'un droit d'usage que je peux effectuer. Mais on parle continuellement de taxe et on a, à ce moment-là, déjà quelque chose sur le plan de l'image, de l'identité de cette redevance qui se modifie, qui se transforme et qui, d'un élément, je ne dirais pas positif, mais relativement neutre, devient extrêmement négatif.

Je voudrais attirer la méfiance de l'ensemble des parlementaires autour de ces notions. Si on attend d'un pouvoir public qu'il rende un certain nombre de services, un certain nombre de missions, il est assez logique qu'il puisse alimenter ses caisses et se donner les moyens. Ce qui est important, c'est qu'il puisse s'en donner les moyens de manière juste, équitable. Là, on revient à la notion des outils. Mais en tout cas, sur la question de la définition.

Quand nous avons reçu M. Xhaufaire, et je le salue, je vois qu'il est aux côtés maintenant de M. le Ministre, j'avais déjà évoqué cette question de la difficulté pour notre population de bien comprendre quels sont les contours de ce décret qui définit qui est redevable de cette redevance. On évoque souvent les télévisions, mais on sait, puisque c'est comme ça dans les textes, que ce n'est pas seulement les télévisions, appareils classiques, ce sont aussi les *smartphones* ou les pc dans lesquels on intègre un tuner. Il y a donc un problème là, non pas de définition, mais je pense, de communication, de sensibilisation du public.

Nous savons qu'en Belgique, une espèce de sport national consiste à essayer d'éviter de payer ce que l'on doit. Je constate que ce n'est pas vrai dans tous les pays. On a d'ailleurs beaucoup parlé, ces jours-ci, de tout ce qui est fraude fiscale. On observe, par exemple, qu'un certain nombre de pays autour de nous doivent faire front à une fraude fiscale nettement moins lourde que ce que l'on pressent — parce qu'on n'a pas de chiffres officiels en Belgique. Je pense qu'il y a là un travail pédagogique à réaliser, déjà en parlant de redevance, en parlant de contribution et non pas seulement de taxe. Il y a des taxes, mais il y a aussi des éléments, qui ne sont pas tout à fait des taxes, qui sont des redevances et des contributions. Ce travail pédagogique est à réaliser. Nous avons reçu M. Xhaufaire, il y a déjà quelques mois. Où en sommes-nous? Je pense qu'il est temps de revenir avec un certain nombre de propositions de travail: «voilà comment nous allons faire mieux comprendre aux Wallonnes et Wallons ce qu'ils doivent payer et quel est le sens de ce paiement».

Je ne dis pas que cela résout tout, évidemment. Mais c'est en tout cas un élément important dans le dispositif global pour favoriser et améliorer la perception de ce qui doit l'être.

Enfin, un dernier élément. À la page 46, un petit tableau tout à fait intéressant indique l'évolution du montant. Je rappelle qu'en 2007, un ménage devait payer 179,68 euros. En 2010-2011-2012, cela n'a pas changé depuis, c'est 100 euros. Cela n'a pas changé depuis, tout simplement parce que, nous sommes confrontés à une crise financière qui me paraît être un élément incontournable aussi de notre réflexion. Tout le monde, évidemment, souhaite payer le moins possible, mais je pense que tout le monde doit contribuer justement. Et tant que nous sommes dans cette situation de crise, ce n'est pas le moment de faire des cadeaux, malheureusement, on le regrette tous. C'est aussi le moment de la responsabilité. Je pense qu'il y a, ici, certainement l'unanimité pour reconnaître que la situation n'est pas facile.

Je n'aime pas beaucoup le discours qui balaie d'un revers de la main disant: «on n'a qu'à supprimer, et cætera». Non, je pense qu'il y a, aujourd'hui, peut-être une réflexion à mener sur comment on doit la dénommer. Est-ce une redevance télévision? Est-ce une redevance plus large et auquel cas, peut-être que cela participerait au travail pédagogique que j'appelle de mes vœux et que j'avais déjà indiqué, il y a quelques mois. C'est en tout cas un élément important. Je suis ouvert à la discussion.

Nous ne pouvons pas, aujourd'hui, commettre d'erreurs et certainement encore moins que par le passé, face à la situation de crise dans laquelle nous sommes et, par ailleurs, de redressement de notre budget. Rappelons que, depuis 2009 et la mise en route de cette majorité, nous sommes confrontés à cette crise et, malgré tout, les économies réalisées ont été plus que substantielles et nous espérons bien qu'en 2014, elles permettent d'équilibrer les budgets.

Ces éléments-là doivent aussi être rappelés à l'occasion de ce type de débat et cela explique aussi la nécessité d'un outil performant pour la perception juste et équitable. Ceux qui doivent payer, doivent payer, ceux qui ne

doivent pas, ne le doivent pas, c'est très clair comme principe. Il faut que l'outil qui nous permette de réaliser tout cela soit l'outil le plus performant possible. Et si on nous dit: «nous manquons de moyens en termes de formation, de personnel, d'outils informatiques», que cela soit mis sur la table et que l'on puisse en discuter et mettre en route ce qui doit l'être.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lebrun.

M. Michel Lebrun (cdH). – Madame la Présidente, à mon tour de remercier la Cour pour son analyse fouillée du sujet. Je voudrais aussi saluer la prestation de M. Jeholet parce qu'on sait qu'il tient à ce sujet comme véritablement à un élément, pour lui, qui est essentiel. Je comprends que ce soit essentiel parce que cela porte sur 130 millions d'euros et je ne partage donc pas son analyse de dire: «supprimons cette taxe», parce que j'aurais envie de lui demander par quoi remplacer une taxe qui rapporte 130 millions d'euros.

(Réaction de M. Jeholet)

Je ne vous ai pas interrompu.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Je vais répondre de façon précise, si vous voulez.

M. Michel Lebrun (cdH). – Quand vous serez ministre, vous répondrez, pour le moment, c'est le ministre que j'entends.

Mme la Présidente. – Monsieur Jeholet, vous aurez la parole.

Ce n'est pas un fait personnel. Vous aurez de toute façon la parole.

M. Michel Lebrun (cdH). – Il est donc clair que 130 millions d'euros, cela ne se trouve pas sous le pied d'un cheval. Dans la situation que l'on vit aujourd'hui, ces 130 millions d'euros sont absolument indispensables. Je me souviens d'un temps où l'on a supprimé certaines redevances régionales en matière d'immondices et on l'a amèrement regretté dans les années suivantes lorsqu'il a fallu trouver les moyens pour refinancer les outils. Je ne voudrais pas que, à un moment donné, on se retrouve dans une situation que nous avons connue en 2003.

Je voudrais souligner les efforts du Ministre du budget et de son administration pour répondre au problème posé. Parce que les problèmes sont réels, incontestablement. Ils sont réels, et chaque fois que l'on parle de fiscalité, on parle évidemment de problèmes réels et complexes et pas seulement au niveau de la Région wallonne. Le contentieux en matière fiscale est permanent dans tous les pays, dans toutes les régions. Chaque fois qu'il y a une administration fiscale, chaque fois que le citoyen doit payer quelque chose, c'est évidemment source de contentieux et nous n'y échapperons pas.

La matière, ici, est peut-être moins complexe que le droit fiscal en général, quoi que les évolutions technologiques montrent que par rapport au décret, il y a des difficultés à l'appliquer formellement étant donné que la définition même de captation des émissions de télévision se fait maintenant par d'autres médias, d'autres moyens que le simple écran de télévision.

Je m'associe volontiers aussi, et c'est plus fondamental chez moi, aux interrogations posées par notre collègue M. Bayet. Nous sommes ici, avec une administration qui a des moyens limités et qui se trouve à l'aube de recevoir des compétences extrêmement importantes, en matière fiscale bien sûr. Pensons à ce qui s'est passé la semaine dernière avec l'annonce du Fédéral par rapport à certaines problématiques. Quand les régions se sont engagées à assurer la reprise en main, cela ne se fait pas d'un coup de cuillère à pot, par un décret. Il faut deux ans au minimum, des moyens technologiques, des moyens humains, une restructuration complète. Je ne parle pas des transferts, je ne parle pas des bâtiments, je ne parle pas encore de tout cela, je dis simplement que nous sommes à l'aube d'une difficulté extrêmement importante pour renforcer notre administration fiscale. Je m'en suis ouvert, par ailleurs, à M. le Ministre et il sait ma préoccupation à ce sujet.

Ma principale préoccupation aujourd'hui est de dire, il faut évidemment maintenir une administration qui s'exerce — permettez l'expression — avec une taxe comme celle-ci qui quoi que complexe, à un moment donné, est relativement simple par rapport à un droit fiscal qui arrivera dans nos compétences. Donc, il faut dès maintenant, renforcer les moyens de cette administration, sans doute pour cet élément fiscal, mais surtout pour l'avenir. Je pense que le transfert des moyens doit se faire avec un renforcement, dès maintenant, des affectifs et ne pas attendre la date d'un 1er janvier pour réfléchir à la manière dont tout cela va s'organiser.

Voilà Madame la Présidente je pense qu'aussi sympathique que puisse être la demande de suppression de cette taxation, elle est peu réaliste me semble-t-il par rapport à notre situation budgétaire d'aujourd'hui et du mois de février, et par rapport aussi à une administration qui recevra davantage de compétence et que nous devons renforcer, dès maintenant.

Mme la Présidente. – Chers collègues je vous propose d'entendre M. le Ministre et ensuite M. Demeffé si cela vous convient.

La parole est à M. le Ministre Antoine

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, d'abord je voudrais remercier la Cour des comptes parce que cela démontre toute l'utilité, si besoin, de la cour de procéder à une vérification in situ, et d'établir un certain nombre de recommandations. Vous accepterez, j'espère, chers collègues, Madame la Présidente, que nous répondions à deux, car M. Xhaufaire, Responsable de la cellule fiscale, pilote un certain nombre d'éléments de réformes au niveau de cette télé-redevance.

Premier élément, je voudrais revenir sur l'affirmation de M. Demeffé quant aux dépôts des comptes. C'est un des soucis majeurs que j'ai et j'entends bien qu'il y ait un rattrapage dans le dépôt des comptes de nos deux institutions, car j'ai la charge budgétaire de celles-ci. Vous avez bien voulu mentionner que nous avons déposé 2008 en décembre 2011, nous déposerons les comptes 2009 en juin et les comptes 2010 en décembre. Je rappelle que les comptes 2010 de la fédération sont déjà déposés. Je vais quand même dire, par rapport à une situation que j'ai connue dans le passé — et parfois il y a une dizaine d'années, où nous avons des retards encore supérieurs de 10 ou 12 ans de compte — que nous sommes en train, je veux le dire, de résorber ce retard. Il est d'autant plus nécessaire, c'est d'ailleurs pour cela que nous avons mis les bouchées doubles pour qu'il en soit ainsi, que dans la réforme WBFin nous serons obligés de déposer les comptes et de les faire approuver par décret. Je dirais que c'est non seulement un volonté mais c'est aussi une contrainte.

Ceci dit, je voudrais que chacun mesure le travail que cela représente pour l'administration de résorber ce retard et d'autre part, pour la cour de le viser, car elle doit viser plusieurs exercices, mais je voulais rassurer l'ensemble des parlementaires, des conseillers et de la presse : ce travail-là de rattrapage aussi, est en cours, et du reste, je pense que nous finaliserons cela dans les délais.

Deuxième élément, c'est au niveau de la recette. Je sais que l'on aime pas la recette, mais, comme le disais très bien, M Lebrun, nous ne pouvons pas y échapper et M. Noiret a rappelé le contexte budgétaire. Je ne porte pas de jugement — j'étais à l'époque dans le gouvernement — sur les décisions ou les intentions des uns et des autres. Nous étions dans un contexte budgétaire radicalement différent. Radicalement différent, j'en veux pour preuve qu'en 16 semaines, nous sommes passés d'un indice de croissance de 1,6 à des prévisions qui maintenant, pour les plus pessimistes, vont jusqu'à moins 0,3%.

On peut parfaitement dire : «c'est votre travail, il n'y a qu'à, et il n'y a qu'à». Ce travail, je le partage désormais avec mon collègue Olivier Chastel et Philippe Muyters, beaucoup mieux connu maintenant, grâce aux nombreux courriels qu'il envoie. Leçon pour tout le monde, ceci dit parce que des courriels peuvent toujours circuler, ce n'est pas simple de faire les budgets aujourd'hui. C'est d'autant plus difficile que nous assistons dans le même temps à, d'une part, une modification comptable — cela sera le cas pour nous — c'est WBFin. Nous assistons à un comportement très différent de l'Institut des comptes nationaux. J'en veux pour preuve que la Cour des comptes elle-même ne se prononce plus sur les soldes SEC. Dans le dernier rapport accompagnant le budget, la cour s'est bien gardée d'établir le calcul. Et si l'ICN est aujourd'hui aussi pointu, c'est parce qu'il adapte et adopte le deuxième manuel des normes Eurostat qui sont infiniment plus sévères qu'elles ne l'on jamais été.

Enfin, troisième élément, la Commission européenne, là où le gouvernement propose, où le parlement dispose, elle s'interpose. On l'a vu, avec aujourd'hui — osons les mots parce que c'est la réalité — un abandon de souveraineté, car nos budgets maintenant vont devoir passer à la tutelle — permettez-moi, l'expression — de la commission. Nous sommes dans un tout autre univers budgétaire que nous ne l'avions été, il y a quatre, cinq ans ou davantage.

Je veux que chacun l'ait bien en tête, et ce qui rend nos tâches ô combien difficiles, ce qui fait, et j'en viens au fond tout de suite, quand M. Jeholet — et il ne m'en voudra pas de lui dire que c'est plus facile de le dire à sa place qu'à la nôtre, je crois qu'il le comprendra — dit qu'il n'y a qu'à la supprimer, j'entends bien, mais

quand on passe — et malgré le fait que nous ayons constitué des provisions, la Cour des comptes, du reste, l'a relevé, de 519 millions pour la Wallonie et la fédération — de 1,6 à 0,3 il nous faut retrouver 156 millions et si nous tombons à zéro ce seront 211 millions, et encore nous avons établi une élasticité sur les impôts régionaux qui ne sont pas simples à établir. Nous pensons que ce que nous avons retenu comme formule était sinon raisonnable, pessimiste. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, d'ici un mois, nous serons en contrôle budgétaire. Je le dis à M. Jeholet, c'est difficile pour nous et cela est encore plus difficile pour le Fédéral. Je n'imagine pas un seul instant, mon collègue M. Chastel, proposer au Fédéral de supprimer un certain nombre de recettes. Je pense qu'il sera plutôt intéressé...

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Le disque à un peu changé, il y a un monde qui change.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Non, j'aurais dit la même chose pour ces prédécesseurs et j'en suis d'autant plus ravi (*Réaction de M. Jeholet*) que l'ancien titulaire du budget fédéral est devenu titulaire d'un budget régional. On verra les évolutions.

Il n'empêche nous devons trouver ces moyens, et vous le savez, je pense que la voix de la compression des dépenses s'imposera à nous eu égard aux difficultés techniques et puis à la volonté politique de certains.

Aujourd'hui, nous n'avons pas la capacité — ce serait mentir que de dire le contraire — de supprimer une recette, puisque nous avons budgétisé, en 2012, un montant de 115 millions d'euros. Nous n'en avons pas la capacité sachant qu'il faut retrouver davantage pour les deux institutions contrôle budgétaire. Mais, car j'ai beaucoup entendu sur l'administration, le cabinet, le gouvernement, votre serviteur, je voudrais mettre au clair un élément, c'est l'exécution des recettes en 2011, car cela j'en ai la charge. Nous sommes arrivés à une recette de 99,8, il n'y a que 16 millions sur le total que nous n'avons pas perçu, au total des recettes régionales. Je voudrais donc dire y compris, pour nos compétences que nous gérons, qu'il y a eu un effort réel de la perception de la totalité des recettes.

Tout à l'heure j'ai réagi, et pardonnez-moi encore Monsieur Jeholet, il ne s'agit pas de chasse, je n'accepte pas ce propos-là.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Et combien aviez-vous budgété?

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Ici, nous en sommes à un principe d'équité fiscale et de justice sociale. Quelqu'un qui est appelé à payer un impôt, une taxe ou une redevance se doit de l'acquitter. Et il n'est pas normal que d'aucuns l'acquittent spontanément quand d'autres ne l'acquittent pas et n'entendent pas de l'acquitter, et puis qu'entre les deux il y a un marais — passez-moi l'expression — où la bonne et la mauvaise foi se croisent et elles ne sont pas toujours simples à identifier dans la circonstance.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Pour la clarté du débat, il s'agit de 99 sur combien que vous aviez prévu?

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – La totalité de nos recettes représente 99,8.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Pouvez-vous donner ...

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Écoutez, nous aurons le débat, Madame la Présidente dans le cadre de la préfiguration de la Cour des comptes, autre document précis s'il en est, et vous en verrez la traduction que je viens d'indiquer.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – On parle de la télé-redevance, cela sera bien de dire

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – La totalité des recettes régionales.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – On parlera du budget un autre jour.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Premier élément, la situation budgétaire, elle est ce qu'elle est et j'entends, je lis aujourd'hui, que l'Open VLD — les libéraux flamands, que vous connaissez bien Monsieur Jeholet — nous demande à nous des nouvelles

contributions. Il nous demande à nous, au passage. Et ce débat au Fédéral, n'est pas clos, osons le dire, je l'ai entendu pendant la constitution du gouvernement, je l'entends encore aujourd'hui, c'est tellement plus facile de faire payer son voisin. Moi, j'ai envie de dire: «que chacun fasse la part du travail, par rapport aux objectifs qui nous ont été assignés». J'ai un document avec M. Reynders, du 3 février 2010, et nous nous tenons à cet objectif-là.

Deuxième élément, pour que les choses soient claires, je n'aime pas cette taxe. Je ne l'aime pas! Est-elle mal perçue dans l'opinion publique? Évidemment. Et elle est d'autant plus mal perçue que, reconnaissons-le, elle a fait l'objet — en cela je remercie M. Noiret de l'avoir relevé — d'une réduction. Je rappelle qu'auparavant elle a atteint 186 euros pour la télé-redevance, et 27 euros pour la radio-redevance. Au passage, la radio-redevance, n'était acquittée qu'à 25% à peu près, de mémoire. Il y a donc déjà eu, je veux quand même le dire, un allègement de plus de la moitié de la taxe, de plus de la moitié, pour nos concitoyens.

Donc, à Monsieur Jeholet, et à d'autres supporteurs inconditionnels et parfois pas très raisonnables de sa suppression, relevons quand même que, par rapport à l'époque, sans vouloir polémiquer avec M. Jeholet, où son parti était au pouvoir, il y a eu une réduction évidente de la télé et radio-redevance.

Alors, on nous dira: «Regardez dans les autres régions de ce pays!». Mais, Monsieur Jeholet, la vérité a ses droits. À Bruxelles, la télé-redevance a été remplacée par une taxe sur les ménages. C'est indiscutable! C'est un choix qu'ils ont fait. Je reconnais que du côté flamand elle a été supprimée. Vous ne m'en voudrez pas de dire que la situation de la Flandre par rapport à la nôtre est quelque peu différente sur le plan budgétaire même si — puisque nous aimons vous et moi la Cour des comptes — depuis 2006, document de la Cour des comptes fait foi, l'intervention de solidarité nationale diminue au bénéfice de la Wallonie. Pourquoi diminue-t-elle? Parce que les revenus des Wallons ont évolué d'une manière plus significative que les revenus des Flamands et des Bruxellois, toujours suivant les documents de la Cour des comptes.

(Réaction de M. Jeholet)

Non, non, je fais ce petit détour parce que quand on parle de la suppression, qui est votre position de principe, il faut tout de même expliquer pourquoi ce n'est pas possible.

J'ajoute, dernier élément, que la quasi totalité des pays de l'Europe connaissent une télé-redevance. Ils la pratiquent toujours. Nous sommes la région où la télé-redevance est la plus basse par rapport à tous les pays qui la pratiquent encore. Lorsque vous dites — avec le talent qu'on vous connaît, et c'est votre grand succès, je vous ai dit, Hervé Villard c'était «Capri, c'est fini», vous c'est la télé-redevance et vous le tenez bien! — qu'on l'a supprimée partout, je vous réponds que c'est faux! À travers toute l'Europe, elle subsiste.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – À quoi sert-elle?

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Selon les pays, à une affectation...

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Comme M. Noiret l'a dit, avant c'était pour financer la RTBF quand elle dépendait de la Communauté française. Oui, mais quand on fait la comparaison avec l'Europe aussi, c'est cela. À un moment donné, il faut être complet, Monsieur le Ministre.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je pourrais vous dire que la région — mais c'est un tout autre débat — ne fût-ce que dans les accords de la Saint-Quentin, ont largement participé au refinancement de la fédération. Ce serait un tout autre débat. M. Lebrun l'a connu, il sait de quoi je parle et il pourrait vous sortir les chiffres de manière tout à fait précise.

Donc un, la situation budgétaire. Deux, l'évolution de celle-ci, que ce soit dans son montant ou dans les pays qui nous entourent, pour que les choses soient tout à fait claires.

Le troisième élément a été abordé dans l'interpellation de M. Bayet rejoint par les autres, notamment M. Lebrun et M. Noiret, et je crois que M. Jeholet l'a évoqué, c'est l'administration. Un niveau de pouvoirs qui se respecte doit avoir une administration fiscale. Et le propos que je tiens là, je l'ai tenu lorsque j'étais dans l'opposition. Je n'aurais de cesse — je ne me tourne pas vers le passé, cela n'a aucun intérêt, seul l'avenir doit nous mobiliser — que de travailler à la création et à l'organisation d'une administration efficace, avec une

volonté d'être beaucoup plus autonome sur le plan de la fiscalité parce que cela va dans le sens de la crédibilité de l'Institution et aussi de la meilleure perception de l'impôt.

Alors, cette administration, où en sommes-nous aujourd'hui? Il faut quand même bien avoir les éléments en tête: nous avons une administration qui est composée de 202 équivalents temps plein, dont une trentaine d'universitaires. Pour bien comprendre l'enjeu, mon propos n'est pas du tout ici élitiste et le diplôme ne veut pas dire compétence ni efficacité, mais vous accepterez avec moi que vu la technicité, cela participe quand même à la performance de l'administration. C'est la réalité du moment.

Et j'ajoute que nous avons accueilli, le 4 janvier 2010, M. Xhaufaire et moi, un certain nombre d'agents transférés du Fédéral, qui sont venus nous renforcer en nombre, mais qui provenaient de l'administration des douanes. Ils avaient des fonctions très différentes de ce que nous pratiquons ici. Et on peut comprendre, le fédéral devait dégager des effectifs dont il n'avait plus besoin et certains éléments nous sont venus.

Avec ce nombre, cette performance, cette qualité, nous devons gérer jusqu'à 1000 appels par jour. Quand M. Jeholet parle de ces courriers, lui, c'est — pour paraphraser M. Kubla — pelliculaire. Nous devons gérer 240000 courriers par an. Je veux bien indiquer que c'est normal qu'il y ait un certain nombre de plaintes, de demandes d'informations et cætera, mais je voudrais quand même qu'on ait conscience de l'importance du travail fourni. C'est plus facile de dire «ça ne va pas» et même, avec tout le respect que je dois à la Cour des comptes, de passer un *screening* tout à fait intéressant. Mais devoir faire vivre le service, c'est un peu différent.

Autre élément, et c'est un problème que nous partageons avec M. le Ministre Nollet, c'est que nous devons structurer cette administration. Nous devons avoir un directeur général, 3 inspecteurs généraux et 11 directeurs. C'est le cadre. Au moment où je vous parle, nous avons en tout et pour tout un seul inspecteur général faisant fonction et un directeur nommé. Du reste, la Cour des comptes — et j'en suis désolé — a eu du mal à trouver des correspondants dans la période concernée puisque le seul responsable est malheureusement décédé.

Il y a une urgence, une impatience, dans mon chef, et mes collègues du gouvernement le savent, de très rapidement remplir les fonctions à responsabilité. Alors, il y a des progrès, parce que tout cela doit passer par le SELOR, par des épreuves, tout cela met du temps. Nous sommes aussi tributaires du calendrier des disponibilités de l'organe fédéral qui procède à ces choix. Même lorsque nous avons pu trouver des contractuels, certains d'entre eux ont démissionné. Ce n'est pas aussi simple que cela.

Et enfin, le gouvernement a auditionné le futur — j'espère — directeur général. Je pense pouvoir dire que durant le mois qui vient, nous pourrons — sans dévoiler la couronne — procéder à sa désignation et ensuite passer aux inspecteurs généraux, et à l'ensemble des directions. Nous avons besoin de ces capitaines pour faire fonctionner l'administration.

Cela, c'était pour l'administration, sachant que nous sommes volontaires, Monsieur Bayet. À ma demande, le gouvernement a accepté de donner son renom, son préavis au Fédéral pour toute la famille des impôts sur la fiscalité automobile: taxe de circulation, taxe de mise en circulation, écomalus et eurovignette. Pour autant que les choses évoluent bien, sur le plan des principes et de l'informatique, nous devrions avoir, au 1er janvier 2013, la nouvelle réglementation à la fois eurovignette/kilomètres pour les plus de 3,5 tonnes et la vignette pour les véhicules légers.

Nous travaillons d'arrache-pied pour cela et croyez-moi les difficultés administratives et techniques sont relativement importantes. C'est du reste pour cela que les trois régions ont fait appel à un consultant. La volonté est d'affirmer la Wallonie sur le terrain fiscal. Ceci dit, on a fait mention à la réduction fiscale liée aux crédits hypothécaires. Là, je n'envisage pas que ce soit l'administration fiscale wallonne qui le fasse, pour une raison très simple, ce sera encore le Ministère fédéral des finances, puisque c'est lié à l'impôt des personnes physiques. Je n'imagine pas qu'on fasse deux fois le travail.

Alors aujourd'hui, nous gérons la télé-redevance, les automates, les SAED et les jeux et paris. À ce propos, vous voyez que parfois on nous fait des procès, mais les jeux et paris, le Gouvernement fédéral a pris la loi, entrée en vigueur en janvier 2010, mais les nombreux arrêtés d'application ne sont toujours pas pris, privant ainsi les régions d'un certain nombre de recettes. Je le dis pour que les choses soient claires.

Dernier préalable que je voudrais mentionner, c'est l'arriéré fiscal. Je ne vais quand même pas laisser M. Jeholet faire un grand plaidoyer dénonçant une forme de laxisme qui serait alors typiquement wallon et qui n'existerait pas par ailleurs.

J'ai vérifié ce qui se passe au Fédéral. Les arriérés fiscaux ont atteint 20,5 milliards d'euros. Le Fédéral n'en a résorbé que 7%. Je veux dire par là, avec une administration dont l'expérience, l'expertise et l'ancienneté sont toutes différentes de la nôtre, que le rattrapage est de 1,5 milliard au Fédéral sur les 20,5 milliards d'euros.

Je le dis, non pas pour dénoncer qui que ce soit, je le dis tout simplement pour qu'on l'ait bien en tête.

(Réaction de M. Jeholet)

Dernier point, puisque M. Jeholet dit combien cette taxe est obsolète, je rappelle quand même que le Fédéral a décidé d'augmenter la TVA de 6 à 21% sur les télévisions numériques. J'accepte toutes les critiques, surtout lorsqu'elles sont fondées, mais j'aime qu'on tienne le même discours partout.

(Réaction de M. Jeholet)

Je n'ai pas de souci avec cela, mais je veux que chacun puisse le mentionner.

Le rapport, pour que les choses soient claires. Tout d'abord, premier élément, je vais mettre en caractères gras que ce rapport concerne la période 2006-2009. Je le regrette parce que d'abord nous n'avons plus les responsables à l'administration pour apporter tous les éclairages nécessaires et parce que, depuis septembre 2009, c'est le moment où j'entre en action puisque jusqu'alors c'était la négociation, la constitution des cabinets pendant l'été. Mes premières interventions concernent ce qu'on appelle aujourd'hui la DGO7 et une stratégie pour retrouver les montants que le citoyen nous doit à travers ce décret télé-redevance.

Du reste, vous l'avez passé rapidement sous silence — c'est une bonne technique — je tiens à remercier la Cour des comptes puisqu'elle a bien voulu mentionner qu'elle a transmis ses remarques. Nous avons eu une réunion avec la cellule fiscale de l'administration de M. Xhaufaire — et nous avons apporté toutes les réponses qui étaient soit en notre possession, soit des actions que nous allions mettre en œuvre. Je crois, à différentes reprises, avoir lu dans le rapport de la Cour des comptes combien il y a eu d'améliorations.

Alors, je laisse à M. Jeholet le soin d'apprécier si elles sont suffisantes ou non. J'ai envie de dire que, par nature, il les trouvera toujours insuffisantes. C'est de bonne guerre.

(Réaction de M. Jeholet)

Je vais apporter une réponse plus cinglante: c'est qu'au 29 août 2009, nous étions à un taux de pénétration de 82,68%. Aujourd'hui, nous sommes à 91,1%. Si un élément suffit pour montrer la différence dans la volonté de perception et d'atteindre l'objectif fiscal, en voilà la plus belle raison: 91,1%, sachant qu'un certain nombre de nos concitoyens n'ont pas la télévision, ce qui est d'ailleurs parfaitement leur droit, ou y ont renoncé le moment venu.

Deuxième élément, c'est la question qui m'a été posée des recettes. Je rappelle qu'en 2010, nous avons atteint la somme de 135,7 millions d'euros. Il est vrai qu'il y avait là le produit de l'année, si j'ose dire, plus un phénomène de rattrapage que nous avons mis en œuvre et pour lequel M. Xhaufaire était venu s'expliquer devant vous, et qui a, manifestement, rapporté. Les montants l'indiquent.

L'année dernière, les recettes brutes étaient de 108 millions et nous avons prévu pour 2012, 115 millions, notamment parce que nous pensons qu'il y a quelques arriérés que nous pourrions encore retrouver. Il y a aussi le souci des personnes morales, des entreprises ou des services rémunérés pour lesquels nous devons encore améliorer le taux de pénétration en la matière.

J'en viens maintenant, ayant dit les recettes, au problème des BIM et des OMNIO. Je le dis, parce que la Cour des comptes, toujours avec sa grande rigueur, indique que l'automatisme nous est reprochée. La Cour des comptes dit clairement que nous aurions dû attendre que la personne introduise sa demande plutôt que d'utiliser les renseignements, les références de la Banque Carrefour de la sécurité sociale.

Le décret était très clair, n'en déplaise à M. Jeholet.

Quelqu'un qui veut être exempté de la télé-redevance doit le demander. C'est le principe, c'est le décret.

Il y a quelque temps, j'ai dit à M. Jeholet qu'il n'était pas question pour nous de collecter des moyens à l'égard de personnes qui, eu égard à leur situation, à leur âge ou à leurs revenus surtout, ne pouvaient pas et ne devaient pas la payer.

Je me suis, volontairement et pas décrétalement, engagé dans la voie de l'automatisme.

À ce propos, pardonnez-moi, Monsieur Jeholet, nous avons dû attendre pratiquement une année pour recevoir la liste informatisée de la Banque Carrefour de la sécurité sociale. Or, il s'agit d'un pouvoir fédéral qui nous est quand même proche.

Cela veut dire que ce n'est pas toujours simple de coopérer. Dieu sait si nous l'avons réclamé en la matière.

Qu'avons-nous remboursé? Avec un premier élément que vous avez passé sous silence, c'est que 25% de nos concitoyens ne la paient pas.

Vous savez, encore hier, dans un débat télévisé, on essaie toujours de comparer Wallonie et Flandre. On a essayé sur les droits d'enregistrement en disant que la Flandre paie moins. Dans le taux, c'est exact sauf qu'un logement sur deux en Wallonie paie un taux réduit à 6%. Au total, en droits d'enregistrement, les Wallons paient moins. En droits de donation, nos amis flamands n'ont pas de position intermédiaire à 5%, c'est 3% et 7%. Oui, c'est vrai, ils n'ont plus de télé-redevance de leur côté.

Je voudrais que l'on mesure bien que les comparaisons ont leurs limites dès lors qu'il y a une autonomie fiscale qui s'organise au profit des régions. Chacun fait son droit. Nous avons organisé, par exemple, Mme Cassart-Mailleux s'en est réjouie, l'opération double zéro pour les terres agricoles et l'exploitation. Il n'y a pas d'équivalent en Flandre.

Soyons quand même prudents dans les comparaisons, si vous le voulez bien, entre les uns et les autres.

Ce que nous avons remboursé en octobre 2010, nous avons remboursé près de 11 millions. En janvier 2012, nous avons encore 2,2 millions à rembourser, soit un remboursement total de 12 942 617,72 euros.

Que nous reste-t-il? C'est la demande de M. Jeholet: «Dites-moi si tous ceux à qui vous devez rembourser, ont été remboursés».

Pour être précis, à quelques exceptions près, ce qu'il nous reste comme «gros morceaux», passez-moi l'expression, c'est malheureusement la gestion des redevables décédés entre temps. Là, nous devons opérer une recherche d'héritier, ce qui est long, surtout lorsque le Registre national ne mentionne aucun lien de parenté.

Du reste, le Fédéral connaît les mêmes problèmes en cas de décès. Si vous relisez la page 82 de la Cour fédérale, ils ont décidé d'y mettre une procédure particulière afin de permettre notamment l'intervention des notaires pour établir les liens de parenté.

Oui, nous avons une difficulté. Je ne le cache pas. Évidemment, lorsque la personne est décédée, nous n'avons plus de correspondant officiel en la matière. Nous tentons aujourd'hui de régler certains de ces problèmes. Restent alors quelques cas spéciaux liés à des situations de mineurs, et cætera, de radiés, d'annulés. Il s'agit d'une poignée de personnes concernées.

Pour l'essentiel, ce sont les personnes décédées qui représentent tout de même 4 000 redevables.

Pour le reste, nous sommes, comme je m'y étais engagé, dans la voie de la liquidation complète et totale de ce qui était dû aux BIM et aux OMNIO, ce qui représente quand même un allègement.

On parlait tout à l'heure des 186 euros devenus 100 euros. Pendant la décennie, nous n'avons jamais cessé d'augmenter les exonérations pour atteindre aujourd'hui la somme de 36 millions d'euros pour 25% d'entre eux.

La liste des opérateurs, Monsieur Jeholet, pour que les choses soient tout à fait claires. C'est vrai que l'article 12 de la loi du 13 juillet 1987 prévoit très clairement que les opérateurs ont l'obligation de transmettre leur listing. Comme la Cour des comptes l'a relevé, ils ne le font pas de manière spontanée.

En 2010, contrairement à ce que vous avez indiqué, Monsieur Jeholet, nous leur avons demandé. Faute de réponse satisfaisante de leur part, nous sommes passés à une étape supérieure, systématisant par courrier officiel, solennel, avec menace de sanctions s'ils ne nous transmettaient pas les fichiers. La difficulté par rapport à la démarche que nous avons entreprise en juillet 2011, c'est que les fichiers qui nous reviennent des opérateurs sont incomplets. Là, nous devons établir avec eux une procédure croisée. D'autre part, ces listings peuvent s'avérer dépassés. Je donne un exemple très simple. Le nombre de personnes qui ont basculé de Belgacom à Voo, notamment par goût du football. Tout cela fait que c'est une matière qui est évolutive.

Je regrette que nous n'ayons pas pu disposer d'une meilleure collaboration. Je tiens à rassurer M. Jeholet, si nous ne parvenons pas à avoir régulièrement des listings complets, nous appliquerons les sanctions.

Jje ne comprends pas en droit que l'on ne collabore pas. Maintenant, vous devez comprendre que les télédistributeurs n'ont pas envie de jouer le rôle d'intermédiaires de «délation» de la détention. On a eu des témoignages comme cela alors qu'il s'agit de respecter le décret.

M. Christian Noiret (Ecolo). – Il ne s'agit pas de délacion. C'est une obligation légale.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Monsieur Noiret, je suis tout à fait d'accord avec vous.

Nous devons encore trouver la bonne méthode pour permettre d'établir la validité des listes qui nous sont transmises. Il y a manifestement progrès en la matière pour que les choses soient tout à fait claires.

Troisième élément, après les exonérations et les listes qui nous sont transmises, ce sont les services de lucre. J'ai du mal à comprendre l'attitude de M. Jeholet. Au fond, ces personnes qui mettent à la disposition une télévision pour des tiers, parfois la font payer, par exemple, dans les maisons de repos, dans un certain nombre de gîtes où le fait d'avoir une télévision ou non fait que la location est plus importante, dans les hôtels où il peut y avoir aussi des surcharges liées à la présence de celles-ci. Nous avons affaire là à des personnes qui, pour étoffer leur offre, en tout ou en partie, font payer ces télévisions. Il est légitime que nous puissions nous aussi percevoir la redevance.

J'ajoute que cette redevance pour les personnes morales, commerciales, est divisée par deux et est déductible sur le plan fiscal.

Quand M. Jeholet nous dit: «Ne traquez pas ces commerçants», l'effet de manche est joli, mais cela ne repose sur rien puisqu'il y a une déductibilité qui est possible en la matière. Je ne vois pas pourquoi le particulier, qui peut se trouver dans une situation bien plus compliquée sur le plan financier que certains indépendants, devrait la payer. Alors que l'indépendant, parce qu'il serait simplement indépendant ou commerçant, ne devrait pas la payer.

Moi, tant que le décret est décret, je l'applique.

Je ne m'imagine pas un seul instant venir devant vous en disant «Vous savez, j'ai décidé tout seul que les personnes morales d'activité à caractère de lucre ne devront pas les payer. J'ai décidé cela ainsi». Qui suis-je pour ne pas respecter ce que le parlement m'impose?

Oui, nous allons faire une opération. C'est ce qu'on appelle les opérations 13.15, c'est-à-dire une demande de renseignement. On commence toujours par là, Monsieur Jeholet. C'est pour les particuliers 13.10, pour les personnes morales 13.15. Nous leur demandons simplement «Êtes-vous titulaire d'une télévision?»

Ce qui est extraordinaire, à en croire les retours que nous avons, à mon avis, nous devons avoir un problème avec la poste, c'est le genre de courrier que certaines personnes, à tort ou à raison, disent n'avoir jamais reçu ou que le chien aurait peut-être emporté ou qui aurait été déposé chez le voisin, ou elles disent qu'elles avaient téléphoné pour dire «J'ai une télévision» ou «Je n'en ai pas». Je reconnais volontiers la bonne foi, elle existe. De la même manière, Monsieur Jeholet, vous pouvez convenir avec moi, que, dans certaines situations, la bonne foi a ses limites, pour le dire très simplement.

Oui, il y a cette opération 13.10 ou 13.15. Il y a alors des contrôles in situ qui peuvent se vérifier. On peut aussi reprendre les répertoires avec des codes NACE pour les personnes morales en la matière.

Nous disposons aujourd'hui de 25 contrôleurs.

Comment travaillons-nous? On regarde essentiellement d'abord les communes où le taux de pénétration est plus bas que la normale. Là, on se dit qu'il y a peut-être un indice.

(Rumeurs)

Il n'y aura pas de chasse, ni pour les personnes morales, ni pour les particuliers, mais il y aura invitation à déclarer soit la détention ou non, à payer. Ensuite nous nous réservons le droit, mais quoi de plus normal, de contrôler. Les parlementaires qui ont la chance d'avoir un double contrôle fiscal ne doivent pas s'en plaindre. C'est comme cela, nous avons cette exception-là.

Lorsqu'il y a enrôlement, il doit y avoir contrôle. Cela ne me paraît pas heurtant en la matière. Il n'y a pas de zèle plus particulier. Nos contrôleurs font leur travail comme ils l'entendent, au mieux des plans d'action que nous avons définis. Au-delà des questions particulières auxquelles je viens de répondre, la cour a relevé, M. Demeffe, que nous avons mis sur pied une stratégie avec un plan d'action qui se décline en 22 fiches projets qui déterminent toute une série d'interventions. Certaines d'entre elles, vous avez eu la correction et la gentillesse de les épinglez dans votre rapport. D'autres, j'en conviens, le seront durant l'année 2012. Nous en avons du reste parlé au niveau des personnes morales et des entreprises commerciales.

Il reste un thème important et sur lequel je vais être prudent parce que je ne peux pas engager tout le gouvernement, mais je voudrais en tout cas partager cette inquiétude avec le gouvernement. Il s'agit de la sanction.

Le doublement est excessif parce qu'il n'est pas de nature à amener le contribuable ou le redevable à participer à l'opération de régularisation. Parce que la sanction me semble-t-il est trop lourde. S'il y avait récidive, on pourrait le comprendre, mais nous devrions réfléchir à une progressivité dans la sanction. Je pense qu'elle serait plus équitable, plus juste et surtout mieux vécue par l'intéressé ou les intéressés. Le fait d'avoir une progressivité dans la sanction me paraît à la fois plus juste socialement, plus équitable et surtout plus rentable en la matière.

Maintenant, je veux être prudent. Je l'évoquerai au niveau du gouvernement, mais je crois que dans la volonté de récupération qui est la nôtre, cela me paraît un élément important en la matière.

Que dire d'autre encore? Le rapport de la cour, cela m'avait surpris, évoquait la situation des diplomates, notamment des représentants du SHAPE. Là, comme vous le savez, nous avons la convention de Vienne du 18 avril 1961 qui a une valeur supranationale au-dessus de nos règles internes et qui ne nous permet pas de les faire payer. La Cour des comptes s'en est ému. Nous aussi, mais nous devons respecter le droit international auquel nous avons souscrit.

Je tiens à vous le dire parce que c'est vraiment la preuve — je crois que vous l'avez mesurée — de la grande écoute que nous avons réservée à votre rapport et au suivi. Je ne dis pas qu'il n'y a pas encore des actions à mener mais, notre responsabilité, c'est après le dépôt du rapport de la Cour des comptes, de dire ce que nous avons déjà fait et ce qui reste à faire, ou des explications qui l'expliqueraient.

Concernant les diplomates et le SHAPE, je les ai mentionnés, les deux sont également concernés.

J'ai répondu pour la Banque Carrefour.

Pour ce qui concerne la nouvelle stratégie dans la planification des contrôles — M. Demeffe l'a rappelé -, nous avons mis tout cela sur pied depuis le 1er janvier 2011.

Nous avons un tableau de bord, on l'a mentionné. Celui-ci a été instauré au 1er septembre 2009, avec notamment un certain nombre de statistiques liées à l'aboutissement ou non de certaines réclamations.

À ce propos, je voudrais dire à M. Jeholet, parce que c'est important, qu'un certain nombre de concitoyens — le rapport en fait mention — a porté le contentieux devant les tribunaux. À la seule exception d'un cas, nous l'avons toujours emporté. Je tiens à le dire pour pouvoir apprécier la régularité des situations, la bonne ou la mauvaise foi. C'est aussi de nature à mieux comprendre la réalité.

Concernant les huissiers de justice, il est vrai que nous les avons réunis et, dans un premier temps, nous pensions — des vérifications sont d'ailleurs en cours — que les honoraires des huissiers de justice étaient à l'identique, puisqu'il s'agissait d'une fonction particulière. Maintenant, on nous dit — pour la Cour des comptes, peut-être faudrait-il mettre un appel à la concurrence — que nous sommes en train de faire une vérification d'ordre juridique pour voir si, oui ou non, nous pouvons mettre en concurrence des huissiers de justice. Si la réponse est oui, je m'y engage bien sûr. Nous le ferons. Il n'y a aucune raison de ne pas le faire. Nous étions partis sur des honoraires qui étaient identiques pour les différents huissiers de justice, ce qui explique cela. Ils interviennent évidemment le moment venu.

Pour le reste, puisque M. Xhaufnaire a noté un certain nombre de questions, je vais peut-être lui donner la parole. En première conclusion de cette intervention, et je ne vais pas me réfugier, Monsieur Jeholet, le passé est le passé, il y a probablement des situations difficiles, mais je veux vous laisser sous ma détermination : tant que le décret existera, tant que la redevance devra être perçue, elle le sera. C'est mon travail, c'est mon obligation. Ce n'est pas agréable, je peux vous le dire. Les très nombreux courriers que nous recevons, qui émanent parfois de certaines personnes qui ne contestent même pas la taxe mais qui expliquent toute une série de difficultés de leur vie, lorsque nous recevons ces courriers, il n'est pas rare d'avoir plusieurs pages qui traitent de la télé-redevance comme de beaucoup d'éléments. C'est vrai que cela nous interpelle, mais nous ne pouvons pas faire autrement, ni en termes d'équité fiscale, ni en termes de rapport budgétaire. Aujourd'hui, la Wallonie a besoin de toutes ses recettes pour faire face à ses dépenses.

Je vais donner la parole à M. Xhaufnaire pour les autres questions plus techniques qui ont été posées.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Xhaufnaire.

M. Georges Xhaufnaire, Président de la Cellule fiscale de la Région wallonne. – Je vais peut-être apporter deux ou trois points complémentaires d'information par rapport aux questions et réflexions qui ont été faites.

Concernant les opérateurs, on a maintenant résolu la difficulté de la compatibilité entre les fichiers qui nous étaient transmis — je parle sur un plan technique — et la possibilité pour nous de les lire et les interpréter informatiquement parlant. C'est une mise au point qui a dû être faite avec un ensemble d'opérateurs, ce qui n'a pas été simple, et qui a pris plusieurs mois. Maintenant, le problème est réglé.

La réticence des opérateurs à communiquer la liste des personnes, c'est parce qu'il s'agit de leur fichier clients. L'opérateur est extrêmement réticent à donner son fichier clients, compte tenu du climat de concurrence qui existe aujourd'hui sur le marché. Il craint que l'administration, à un moment donné, ne puisse en faire un autre usage que celui pour lequel il est destiné. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, on a remis les choses à plat avec eux. Il y a encore un opérateur réticent qui sera sanctionné par amende s'il n'obtempère pas aux dernières injonctions qui lui ont été données. C'est un point complémentaire concernant les opérateurs.

Concernant le doublement de la taxe, le ministre s'est naturellement expliqué là-dessus, il faut aussi dire que le redevable a toute possibilité, par toute voie de droit, hormis le serment, d'établir que la période sur laquelle on revient n'est pas correcte, parce qu'il avait par exemple acquis son téléviseur 6 mois plus tôt et non 36 mois plus tôt. Ils y recourent régulièrement, notamment en produisant des factures d'achat de postes de télévision.

Sur les retards concernant les périodes d'enrôlement, par rapport à l'envoi de l'invitation à payer, la résorption importante s'est faite dans le courant de l'année 2010 et 2011. Nous avons demandé une fois de plus à l'administration de s'inscrire dans deux cycles de production. À deux moments précis dans l'année, on envoie les invitations à payer, c'est en avril et en octobre. L'idéal pour le travail administration, c'est de boucler la première échéance, sur l'ensemble de sa procédure, avant d'entamer la suivante. Je m'explique, il faut que l'invitation à payer, l'enrôlement en cas de non-paiement, la lettre de rappel recommandée en cas de non-paiement persistant et la transmission du dossier à l'huissier, ces quatre opérations doivent s'inscrire dans une période maximum de six mois prenant cours le 1er avril et le 1er octobre, de manière à pouvoir, de manière systématique, faire une véritable routine de ces opérations d'enrôlement et de courriers recommandés.

La raison pour laquelle nous ne sommes pas opposés à ce que le premier acte que l'huissier de justice pose soit une mise en demeure, c'est parce que le coût de cette mise en demeure envoyée par l'huissier est de 15 euros alors qu'un commandement coûterait 100 euros. On constate que près de 70% des personnes qui ont reçu le courrier de l'huissier — un courrier simple — procèdent au paiement ou à une demande de plan d'apurement de leur dette.

Concernant la problématique du programme Athéna et du service informatique, où une personne est habilitée à manager l'ensemble du système, le système a été conçu — l'est toujours aujourd'hui — pour qu'une seule personne, un seul opérateur ait la possibilité de développer et de faire fonctionner certains programmes et de procéder à des modifications internes dans les procédures de fonctionnement. Une seule personne est habilitée à le faire, non seulement dans la connaissance qu'elle a du système, mais encore habilitée du point de vue de l'autorité, au niveau de la radio-redevance. C'est trop peu. Par contre, plusieurs personnes disposent des mêmes capacités — et à la demande de la même autorité — chez l'opérateur qui assure la gestion du système informatique. C'est aujourd'hui la société Athos.

Le fait qu'il n'y ait pas de duplication au niveau des archives est incontestablement un risque important, bien qu'une bonne partie soit automatiquement archivée chez l'opérateur extérieur. Nous avons pris les premiers contacts avec la Direction générale transversale 2, qui s'occupe des implémentations informatiques au niveau des services de la Région wallonne, de manière à pouvoir procéder à une duplication sur les deux sites que nous avons aujourd'hui. Ils sont tous les deux à Jambes, mais à 2 km de distance. C'est pour répondre à la remarque tout à fait fondée de la Cour des comptes sur le sujet.

Concernant le reproche qu'on fait du monopole de Siemens — donc Athos — dans le dossier Athéna, je dois dire, pour votre information, qu'on est très sensible à cela et que, dans le marché qu'on vient de lancer concernant le développement des nouvelles procédures en matière de taxes de mise en circulation et l'Eurovignette, il y a eu deux lots: un lot pour le recouvrement et un lot pour l'établissement taxation et contentieux. Le lot du recouvrement a été attribué à la société Athos — donc Siemens. Par contre, tout le développement de la taxation et de l'établissement a été confié à la société CSC. Toutes les deux font d'ailleurs partie des quatre sociétés retenues dans le fameux programme M24 développé au niveau de la Région wallonne pour les grands projets informatiques.

Il y a là aujourd'hui une ouverture qui est faite dans la concurrence entre opérateurs de grande taille concernant les développements futurs de l'informatique de la DGO7. De plus, le programme de gestion, qui est aujourd'hui confié à Siemens — pour une raison historique -, de la télé-redevance est remis en compétition et l'attribution doit se faire pour le mois de septembre-octobre de l'année 2012.

Sont également remis en compétition, les programmes informatiques d'impression de documents. Ce sont des contrats relativement importants, compte tenu des volumes traités. L'appel à marché fera état, non seulement des volumes à traiter pour la télé-redevance mais également pour la taxe de circulation.

Un mot concernant le manuel de procédures: il a été mis en place avec l'aide de la Cellule fiscale en 2005 et en 2006. Une personne avait la responsabilité du contrôle de gestion. Malheureusement, cette personne, après un certain temps, est passée à mi-temps puis a quitté la redevance pour des raisons personnelles. Les gestionnaires de la DGO7 ont estimé n'avoir personne pouvant assumer la tâche. Je pense, à titre personnel, qu'il est impératif de remettre à niveau le manuel des procédures, qui est un outil de travail, et de remettre en place sans tarder une personne chargée de la vérification de ces procédures et de leur bon respect.

L'informatique est le cœur du fonctionnement d'une telle administration, par le fait des volumes qu'elle a à traiter. Il est vrai qu'elle dépend bien entendu de son informatique propre qui a été développée, elle en a une responsabilité entière, mais elle doit disposer de fichiers extérieurs qui sont développés et maintenus par d'autres organismes qu'elle. Prenons l'exemple simple du registre national, qui est le registre de base pour tout ce qui concerne les personnes physiques. Faut-il dire que nous avons très régulièrement des problèmes, dans la mesure où seules les communes — service de population — alimentent les modifications dans le registre national? Les retards apportés par certaines communes à la mise à jour du fichier national est parfois de l'ordre d'un délai de six mois.

M. Georges Xhaufaire, Président de la Cellule fiscale de la Région wallonne. – Par voie de conséquence, on a beau se procurer toutes les semaines le dernier fichier du registre national, il est évident que nous avons le dernier fichier connu, ce qui ne signifie pas encore que l'outil est à jour, compte tenu du fait que les communes qui doivent le tenir, ne le font pas toutes dans les délais qui leur sont impartis, ce qui ne fait que compliquer les choses. On n'a pas connaissance des personnes séparées, on n'a pas connaissance des ménages recomposés, on n'a pas connaissance des personnes décédées, parfois et les erreurs sont de l'ordre de 15%. Quand vous traitez près de deux millions de courriers par an, il est évident que cela commence à devenir important et lourd à gérer.

Un effort de pédagogie dans la communication doit être maintenu et se poursuivre incontestablement. Si vous le permettez, Madame la Présidente, avant de conclure, à titre personnel, je tiens à dire que je pense que le

problème crucial, ce n'est pas le nombre de personnes de la DGO7, c'est le nombre de managers qui sont en place pour piloter ce bateau: 14 personnes sont prévues dans l'organigramme, deux postes sont occupés. Il y a 18 mois d'ici, nous avons trois inspecteurs généraux, dont un qui est décédé, le deuxième a démissionné définitivement de l'administration et le troisième a renoncé à exercer ses fonctions. Nous avons donc encore aujourd'hui un inspecteur général qui fait les fonctions et un directeur en titre. Je pense qu'il y a là vraiment un effort à faire pour aider cette administration. Vous avez beau assurer la formation de votre personnel, on a assuré la formation de 160 personnes dans le courant de l'année 2011, il y en aura tout autant en 2012 pour pouvoir accueillir 118 personnes du Fédéral qui vont toutes devoir passer par un cycle de formation. On peut former les personnes, on peut mettre au point de meilleurs systèmes informatiques, on peut réécrire les procédures, tous ces exercices nous sommes rodés pour les faire, et je pense qu'on les fait convenablement. Maintenant, si vous n'avez pas une équipe de direction, dans le sens large, qui est à la manœuvre, jour après jour, je pense que vous êtes condamnés à l'insuccès que l'entreprise soit publique ou privée.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Un complément, Monsieur Xhaufaire, c'étaient les constats de la cour sur l'absence de receveur. Aujourd'hui, nous y avons pourvu. Il reste — c'était la remarque de M. Demeffe — pour l'établissement des comptes, la désignation d'un comptable, ce qui sera fait incessamment dans les toutes prochaines semaines. Et encore deux informaticiens sont passés au gouvernement. On est en train de restructurer cette administration, mais malheureusement les délais entre le moment où le gouvernement décide des recrutements et le moment où ils arrivent, est parfois très important.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Demeffe.

M. Yves Demeffe, Auditeur-adjoint à la Cour des comptes. – Je vais peut-être répondre à M. Jeholet au sujet des droits constatés. Les droits constatés sont enregistrés au moment de l'émission des IAP, des invitations à payer.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur le Ministre. Merci, Monsieur Xhaufaire pour votre franchise, et je le dis très sérieusement. Je vous l'ai déjà dit ici en commission, je mesure la difficulté du travail de percevoir cette taxe, mais je prends un peu votre conclusion comme un appel au secours par rapport à l'administration aujourd'hui.

Monsieur le Ministre, vous avez dit tout à l'heure pour conclure: «tant qu'elle existera, je ferai tout pour qu'elle soit mieux perçue». J'ai déposé un texte pour la suppression graduelle de cette taxe qui a été rejeté à l'époque. Vous avez fait un peu d'histoire, je pense qu'il faut en faire un peu.

Cette taxe est mal ressentie par la population, mais aussi mal enrôlée par l'administration pour une série de raisons. Par rapport à l'évolution technologique, je continue à dire que cette taxe est obsolète et qu'il y aura encore beaucoup et beaucoup de difficultés à l'avenir.

C'est une taxe anti-sociale, et je le dis très calmement, mais elle touche tout le monde de la même façon. Vous me dites: «il y a des exonérations». Vous savez aussi qu'il y a beaucoup de personnes, de ménages qui payent cette taxe, qui ont des conditions de revenus inférieures au statut BIM-OMNIO et qui continuent à payer. Pourquoi? Parce que ces ménages, ces personnes n'osent pas nécessairement aller faire une démarche au CPAS ou à une autre institution alors que les revenus sont aussi très faibles et peu importants.

C'est pour cela, Monsieur Lebrun, que je suis depuis très longtemps pour la suppression de cette taxe. Je comprends, je mesure aussi évidemment la difficulté des recettes. Quand je vous dis: «j'avais la réponse» — j'ai lu avec attention le ministre, aujourd'hui, et parfois un avec du retard -, le fait est que même quand on me posait la question, j'ai toujours dit: «en Région wallon, voyons un peu l'efficacité de bidules et de machins qui ont été créés de toutes parts et depuis des années, pour certains, et mettons un peu d'ordre dans le paysage économique, financier et dans toute une série d'autres matières pour voir comment on peut économiser beaucoup d'argent publics et être beaucoup plus efficaces dans les politiques que l'on mène». Eh bien, aujourd'hui, quand j'ai ouvert la gazette, quand j'ai lu les propos de M. le Ministre Antoine, c'est ce qu'il met sur la table. Allons-y, Monsieur le Ministre.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Je vous ai entendu, il faut encore aller plus loin, même pour les intercommunales.

Ceci étant, quelques remarques plus en détail. Concernant les exonérations, quand j'entends que la difficulté qui porte pour le gros du paquet n'est pas encore réglée, que tout n'est pas encore réglé à l'heure d'aujourd'hui, c'est par rapport à des personnes décédées qui ne devaient pas recevoir, à l'époque, des invitations à payer. Monsieur le Ministre, par rapport à l'automatisme dont vous parlez beaucoup — bien que la réglementation prévoit toujours que les demandes d'exonération soient introduites par les redevables, c'est ce que vous dites —, pour les nouvelles catégories exonérées BIM et OMNIO, l'administration annonce que la consultation de la Banque carrefour de la sécurité sociale lui permettra d'identifier les bénéficiaires qui sont invités à ne faire aucune démarche. Les années 2009 et 2010 ont démontré que le système d'automatisation de l'identification des nouveaux bénéficiaires de l'exonération n'était pas prêt. Dès lors, de très nombreux redevables devant être exonérés reçoivent leur invitation à payer, s'acquittent du montant et apprenant qu'ils peuvent être exonérés, en demandent le remboursement. Ce n'est pas de la faute des contribuables et des citoyens. Vous me parlez de la lenteur de la Banque carrefour, en attendant il y a eu un engagement qui n'a pas été respecté, Monsieur le Ministre.

Par rapport aux chiffres, parce que vous avez dit qu'il y avait des remboursés, pour 2010, vous avez cité 11 millions d'euros. Je pense que c'est plutôt l'année 2011 que l'année 2010. Vous avez parlé de recettes brutes: 137 millions d'euros en 2010; et vous avez donné la recette de 108 millions d'euros pour 2011. Quelle est la recette nette? Me confirmez-vous que la recette nette est de 94 millions d'euros? Nonante-quatre millions, la recette nette par rapport à votre budget de 145 millions d'euros, c'est moins 35%. Confirmez-vous ces chiffres?

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Souvenez-vous, vous aviez budgété 145 millions d'euros pour 2011, vous parlez de recette brute, vous avez remboursé pour 14 millions d'euros, donc, on va avoir une recette nette de 94 millions d'euros, soit un manque de 35%. On en reparlera dans les discussions budgétaires, Monsieur le Ministre, mais j'aimerais que vous me confirmiez ces chiffres qui sont évidemment inquiétants.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je vous confirme que pour la totalité des recettes régionales, que ce soit...

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – On parle de la télé-redevance aujourd'hui, nous ferons le débat budgétaire une autre fois.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Vous venez de dire: «On en parlera dans le budget». Je peux vous rassurer, je vous l'ai dit, à l'exception de 16 millions, nous avons la totalité des recettes que nous avons escomptées.

En ce qui concerne la télé-redevance, nous savions, je vous l'avais dit, qu'il y avait deux années un peu plus particulières où nous espérions retoucher les arriérés de ceux qui n'avaient pas payé. Les opérations sont toujours en cours et la Cour des comptes, je vous le rappelle, dans son analyse avait chiffré la recette probable à 109 millions et nous sommes à 108 millions. Donc, pour 2012, compte tenu de ce que nous avons engrangé cette année-ci 2011, plus l'opération que l'on va mener sur le privé — pour faire bref, entreprises et autres — à caractère de lucre, nous avons repris 115 millions.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Alors, M. Khaufaire peut-il confirmer les chiffres: 108 millions d'euros de recette brute, 94 millions d'euros la recette nette alors que le budget était de 145 millions d'euros?

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – La seule chose, c'est que la Cour des comptes nous avait demandé de ne plus rembourser en déduction des recettes. Nous en avons tenu compte puisque nous avons introduit dans le décret budgétaire un article 155 qui prévoit un Fonds de restitution? C'est pour cela, Monsieur Jeholet, vous avez poussé à ce qu'il y ait ce dispositif-là. Nous l'avons adopté pour 2012, il y a un Fonds de restitution, donc, laissez-moi un peu affiner ce qui sera la recette nette.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – On parle de la réception de la taxe.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est d'accord: 108 millions.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – On parle d'un rapport de la Cour des comptes qui concerne 2007-2009 mais on l'a dit on aborde aussi 2010 et 2011, pas de façon complète...

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – BIM-Omnio, c'était 2009 et 2010.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Vous avez donné des chiffres pour 2001, la recette brute de 108 millions d'euros. Je vous demande simplement par rapport aux 145 millions d'euros qui étaient prévus, si on avait 94 millions d'euros avec le remboursement des personnes qui étaient exonérées. Vous ne me confirmez pas les chiffres, nous aurons l'occasion d'en parler, probablement, mais je pense ne pas beaucoup me tromper.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – De toute façon, Monsieur Jeholet, il n'y a aucune volonté de cacher quoi que ce soit puisque tout à l'heure, je vous l'ai indiqué, nous aurons l'occasion d'aborder ce point. Le moment venu, dans le cadre de la préfiguration de la Cour des comptes, vous aurez un rapport complet et je donnerai tous les détails nécessaires sur les recettes, sur l'exécution du budget et la non-consommation de crédits.

Ce que je peux vous dire, puisque l'on a fait les opérations en interne, c'est que nous avons respecté l'objectif du Fédéral, que nous avons même...

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – C'est quand même extraordinaire, Monsieur le Ministre, vous élargissez le débat. Je vous dis simplement: «on part de la perception d'une taxe 2007-2009...

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je vous répondrai dans la préfiguration.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Vous aviez prévu 145 millions d'euros et on sera probablement à 94 millions d'euros de recettes. Donc, on n'aura évidemment pas fini de parler de cette taxe.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Rendez-vous à la préfiguration.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – On prendra déjà rendez-vous, c'est clair.

Par rapport à l'automatisme, je l'ai dit.

Par rapport aux opérateurs, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, je ne sais pas ce que la Cour des comptes dit, je suppose que l'erreur est humaine. La Cour des comptes ne l'a peut-être pas remarqué ou l'information ne leur a peut-être pas été donnée par les personnes de l'administration, mais des démarches ont été effectuées par des ministres en 2010. Je souhaiterais, Madame la Présidente, avoir des copies de toutes les demandes qui ont été adressées aux opérateurs pour qu'ils respectent leurs obligations de communiquer leurs abonnés. Je pense que cela, c'est de la transparence de voir quelles démarches ont été faites auprès des opérateurs pour qu'ils respectent les prescrits légaux.

Quand je vois que l'on dit: «les fichiers, ce n'est pas facile», c'est une question de volonté aussi, mais si je comprends bien, il y avait un problème informatique ou autre pour pouvoir lire clairement les données communiquées. M. le Ministre a cité l'exemple du football en disant qu'il y a des personnes qui sont passées d'un opérateur à un autre; il y en a aussi qui sont restées chez leur premier opérateur et qui se sont abonnées à un deuxième opérateur.

J'espère que l'on n'aura pas, demain, un dossier sur lequel on aura envoyé...

(Réaction de Monsieur le Ministre Antoine)

Oui, mais c'est comme cela, et je peux vous dire, Monsieur le Ministre, d'après les informations que j'ai, qu'il y a beaucoup de personnes qui étaient chez un opérateur, il y en a qui ont cessé leur abonnement pour aller chez un autre, il y en a beaucoup qui ont conservé — tout le monde dit que c'est la crise, on n'a plus les moyens, mais en attendant, on a parfois les moyens pour ce qu'on veut — leur autre abonnement. J'espère que l'on recoupera quand même les fichiers pour ne pas envoyer deux fois une invitation à payer.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Si on sait quand même ne pas envoyer deux invitations à payer, ce n'est pas plus mal.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est ce que je viens de vous dire.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Alors, le décret, c'est le décret. Moi, j'entends bien, cela. Mais, Monsieur le Ministre, vous allez vous exposer aussi à un arriéré puisqu'il n'y a pratiquement, à l'exception des hôtels, pas de perception de recettes aujourd'hui. Cela veut dire qu'il y a toute une série de personnes qui doivent aujourd'hui, et qui devaient hier, payer leur télé-redevance, qui ne l'ont pas fait. Vous allez entreprendre une opération 13/15. Vous avez parlé du doublement, on va aller x années en arrière. Donc, vous allez demander à des hôteliers, qui n'augmentent pas nécessairement le prix de la chambre, s'il y a un téléviseur, ou la bière ou le coca dans le bistrot parce qu'il y a une télévision.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Non, c'est autre chose.

Prenons le coiffeur: il n'augmente pas sa coupe parce qu'il y a une télévision dans le salon de coiffure. Peut-être a-t-il une télévision à l'étage et il paie sa redevance mais, de bonne foi, il ne la paie pas dans le salon. Mais si je comprends bien, la loi, c'est la loi, donc on va aller x années en arrière avec doublement. Vous allez voir des professions libérales et des indépendants qui vont être boxés, Monsieur le Ministre. Vous allez devoir gérer cela — moi, je vous préviens, j'essaie de vous aider. Par rapport aussi à une salle de fitness — «dans un but de lucre» -, quand les appareils personnalisés disposent d'une télévision aussi, vous allez dire: «Oui, mais c'est normal, on augmente aussi le prix du service que l'on rend parce qu'il y a un appareil moderne avec une télévision». Vous allez avoir ce type de problème de façon — je vous le dis — importante et récurrente.

Je l'ai dit, on peut travailler sur une proposition. On peut voir ce qu'il est possible de faire, mais j'ai peur aujourd'hui, par rapport aux personnes morales que vous voulez cibler aujourd'hui, d'une part parce que cela n'a pas été fait par le passé, on va revenir en arrière, et je pense que ce n'est pas nécessairement juste parce que des tas de gens étaient de bonne foi. Vous avez parlé de la bonne foi, je suis d'accord, la bonne foi a des limites et vous en savez quelque chose, Monsieur le Ministre, mais je pense qu'à un moment donné, il faut évidemment être attentif à cela.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Non, de temps en temps je suis de mauvaise foi, je le reconnais. Rarement, mais cela m'arrive.

(Rires)

Je le reconnais. Rarement, mais cela peut m'arriver.

Deux éléments que je veux peut-être aborder, Monsieur le Ministre.

Vous avez parlé des tribunaux et vous dites: «Chaque fois que cela passe devant le tribunal, l'administration gagne et le citoyen, le redevable, est débouté». Mais il y a un cas où il a gagné, c'est quand il a évoqué le fait que l'administration ne savait pas prouver que les démarches et l'invitation à payer avaient été envoyées par recommandé. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, si les redevables utilisent cet argument — qui a été utilisé et qui a fait gagner le citoyen face à l'administration — on va aussi évidemment rencontrer des difficultés. Donc, attention par rapport à cet argument qui a été évoqué, que tous les citoyens aujourd'hui ne se décident à aller en justice, attention que les cafetiers, les coiffeurs qui demain devront payer avec les arriérés, 700 ou 800 euros ou peut-être même davantage, n'utilisent tous les moyens par rapport à l'administration.

Et enfin, par rapport au doublement qui est excessif — je vous l'ai dit d'emblée, pour moi, c'est clair qu'il est excessif -, ce d'autant plus quand il porte sur l'avenir. Je demande à M. Xhaufaire — parce que je suis certain que vous avez énormément de cas comme ceux-là -, la personne qui est de bonne foi, qui s'abonne à Belgacom, ou un nouveau ménage qui s'installe au mois de février d'une année et reçoit fin octobre, parce qu'il

y a eu une demande de renseignements, une invitation à payer et accepte de payer, et parce qu'il n'a pas payé alors qu'il aurait dû le signaler, on double pour l'année en cours.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Deux semaines plus tard, il recevra un avertissement-extrait de rôle à nouveau, avec une invitation à payer doublée pour les mois futurs. Il y a là quand même un problème, que ce soit pour le passé... mais pas pour l'avenir! Ou alors, cela, excusez-moi, c'est de la rage.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Cette hypothèse n'est pas possible...

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Mais si, elle est possible. Vous voulez que je vous donne...

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Attendez, vous voulez bien une réponse quand même?

M. Georges Xhauftaire, Président de la Cellule fiscale de la Région wallonne. – Maintenant que le système avec les opérateurs est enclenché sur une base automatique, nous recevons les mises à jour chaque mois. Dans le cas que vous évoquez, une personne qui est nouvellement détentrice d'une télévision va être repérée au mois de février et théoriquement, dans le courant du mois de mars ou avril, devrait recevoir une invitation à payer à partir du premier jour de détention jusqu'à la fin de sa période où elle doit normalement payer en fonction de la lettre par laquelle commence son nom. Si son nom commence par A, elle aura une invitation à payer par exemple à partir du 20 février jusqu'au 31 mars. Et en avril, elle va recevoir une invitation à payer pour le nouvel exercice.

Si la première lettre de son nom commence par X, elle recevra une invitation à payer du 20 février jusqu'au 30 septembre et le 1er octobre, elle recevra une invitation à payer pour une période de 12 mois pour le nouvel exercice. Il n'y a donc pas double emploi.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Le 26 novembre, l'administration envoie la période imposable du 1er janvier 2011 au 30 septembre 2011 avec un doublement de la taxe. Il reconnaît qu'il n'avait pas averti, il doit donc payer. Et du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2012 — or c'est envoyé en novembre 2011 — il doit payer 200 euros à nouveau, soit un doublement de la taxe. Il y a deux fois le doublement alors que la logique aurait dû être: «Vous n'avez pas payé, vous avez le doublement de la taxe». Mais ici, maintenant pour l'avenir, il faut payer sa taxe, il n'y a pas à nouveau un doublement de la taxe.

M. Georges Xhauftaire, Président de la Cellule fiscale de la Région wallonne. – Et le premier document est daté de quand?

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Le premier document? Elle reçoit cela au mois de novembre 2011. Et elle avait fait des démarches. Elle a envoyé des courriels, fait des démarches auprès de l'administration et elle reçoit quand même une double imposition, y compris pour l'année où elle n'avait pas payé, mais aussi pour l'année 2012.

M. Georges Xhauftaire, Président de la Cellule fiscale de la Région wallonne. – C'est un cas qu'on n'avait pas examiné, il y a une erreur de procédure alors.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Par rapport au doublement de la taxe, Monsieur le Ministre, j'ai vu que cela inquiétait aussi d'autres collègues et j'ai dit que j'allais sensibiliser mes partenaires au sein du gouvernement.

Je terminerai simplement en rappelant que les contrôles ont été effectués aujourd'hui, le doublement a été d'application. Je ne dis pas qu'il n'y a plus de cas, qu'il y en aura encore demain, mais je pense que demain il y aura aussi des cas de mauvaise foi et vraiment du contentieux. Aujourd'hui, il y a toute une série de personnes qui ont vu doubler leur taxe. Par contre, il est urgent, si vous êtes prêt à le faire et convaincre votre majorité, par rapport à votre projet, pour les personnes morales. Parce que avec l'arriéré et le doublement, je peux vous dire que cela va chiffrer.

Alors, ne commencez pas votre plan d'action pour boxer les personnes morales que vous voulez boxer et dire après: «Voilà, c'est fait». Ne réfléchissons-nous pas à terme, à revoir le doublement parce qu'il est profondément injuste et que cela va trop loin? Il faudrait peut-être étudier la problématique, y aller crescendo? Voilà, Monsieur le Ministre, des propositions qui sont faites.

Je reviens aussi sur la création d'un dossier régional fiscal, parce que cela me semble vraiment important pour l'avenir et par rapport au transfert de compétences. Je l'ai dit d'emblée, et vous n'avez pas relayé l'inquiétude de mes collègues, mais j'entends bien tous mes collègues: ils sont inquiets. Ils sont inquiets par rapport à une vraie administration fiscale et au transfert futur des compétences fiscales. Vous avez parlé des prêts hypothécaires, on pourrait parler aussi des déductibilités ou des primes environnementales, voir ce que le gouvernement est prêt à faire, la fiscalité automobile, mais...

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Cela va rester fédéral, vous n'imaginez tout de même pas qu'il y aura un rôle IPP au Fédéral et un rôle IPP wallon.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Attendez, je n'imagine rien. Vous savez, selon moi, il faut se projeter aussi dans l'avenir, Monsieur le Ministre.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Tout ne se fera pas tout de suite.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Mais par rapport à l'administration, et c'est d'ailleurs M. Xhauftaire qui a fait la comparaison du navire et je ne veux pas être douteux par rapport à une comparaison liée à l'actualité, mais j'ai l'impression, quand je vous entends, quand j'entends M. Xhauftaire par rapport à l'inquiétude du cadre — je rappelle quand même qu'il y a eu l'absence d'un receveur dans l'administration, avec toute la responsabilité d'un receveur — ...

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Ils sont là...

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Ce n'était pas de votre responsabilité, c'était celle de votre prédécesseur, mais c'est quand même inquiétant et alarmant. Vous l'avez dit: 240 000 courriers par an, 1 000 appels par jour, ce n'est pas rien. J'ai l'impression que le navire continue à couler, que l'on fuit le navire, que les capitaines ne sont plus là, on les cherche, on n'arrive pas à les recruter. Quand on les recrute, ils partent. Alors, je ne sais pas, moi, à qui la faute, Monsieur le Ministre? C'est une responsabilité politique, ce n'est pas l'administration. Vous avez aussi un collègue qui s'occupe de la fonction publique, que fait-il? Est-il sensible à la difficulté que cette administration rencontre aujourd'hui?

On n'en est pas encore à un sentiment de panique mais, je dirais, de vive inquiétude par rapport à la gestion actuelle, par rapport aussi à l'éventuel transfert de compétences et ce que l'administration fiscale wallonne devra être et je ne suis pas le seul — beaucoup de collègues l'ont évoqué aussi — nous sommes plus qu'inquiets, Monsieur le Ministre.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pour que les choses soient claires, pour le directeur général la procédure est terminée. En ce qui concerne les inspecteurs généraux et les directeurs, c'était une procédure globalisée pour l'ensemble de l'administration et pas simplement pour celle de la DGO7. Ce qui explique qu'il y a eu une certaine forme de formalisme, peut-être de lenteur eu égard à l'importance du dossier. Mais nous devrions aboutir dans les tous prochains mois sur ce terrain-là. Et je suis extrêmement demandeur, mais pas seulement moi mais il y a des procédures syndicales, SELOR, et cætera, à respecter aussi. Tout cela n'est pas simple.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Noiret.

M. Christian Noiret (Ecolo). – Madame la Présidente, nous venons d'entendre un certain nombre de choses, chacun a évidemment la responsabilité de son propos. Je crois que nous sommes plusieurs à nous être inquiétés effectivement de l'avenir d'une administration fiscale solide qui va pouvoir relever les défis qui se posent à nous.

Je voudrais remercier les deux intervenants, que ce soit M. le Ministre ou M. Xhauftaire sur les réponses qu'ils ont apportées. Je ne dis pas que tout cela est parfaitement rassurant. Je dis que cela donne — et c'est

heureux — plus que l'impression qu'en tout cas, un certain nombre de problèmes — identifiés entre autres par le rapport de la Cour des comptes — sont pris en charge, que les choses avancent. Je pense que les parlementaires, et c'est leur devoir, doivent rester attentifs à l'évolution des choses. Mais, laisser croire que rien ne serait fait et que l'on serait dans une administration publique en totale capilotade, on ne peut évidemment pas non plus le laisser passer. Et, moi, je tiens, en tout cas, à indiquer combien les réponses ont permis de mieux voir, de mieux comprendre et de mieux ressentir la prise en charge du problème.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Lamotte.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Tout simplement parce qu'on a focalisé que la radio-redevance, mais on était dans la révision des comptes généraux. Il y avait effectivement, et je tiens à le souligner, une avancée par rapport aux années précédentes sur l'état d'avancement des comptes et où, et c'est reconnu par la Cour des comptes dans son intervention, les comptes des années précédentes sont arrivés maintenant. M. le Ministre nous l'avait fait savoir lors des précédentes commissions. Effectivement, un certain nombre d'OIP avaient un temps de retard, si je peux me permettre de m'exprimer ainsi. C'est peut-être lié à un certain nombre de situations particulières qui concernent les uns et les autres, mais je voudrais insister auprès de vous pour que le rythme que vous impulsez au niveau du compte général de la région puisse être aussi appliqué aux OIP et aux organismes assimilés. Il y a peut-être eu des cas particuliers, mais il faudrait que l'on veille à cette situation.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bayet.

M. Hugues Bayet (PS). – Merci, Madame la Présidente. Je sais qu'après les réponses de notre collègue Jeholet, il est difficile de dire quelque chose d'autre mais, je voudrais quand même dire un petit mot. C'était une fleur, n'est-ce pas Pierre-Yves, tu dois le prendre comme cela.

(Réaction de M. Jeholet)

C'est difficile de dire encore quelque chose d'intéressant après toi.

(Réaction de M. Jeholet)

Je voulais remercier aussi M. le Ministre et M. Xhaufaire pour leurs réponses techniques et la volonté qu'a le ministre de s'impliquer dans la création d'une administration fiscale efficace et performante. Je pense qu'il ne faut pas sous-estimer l'enjeu. Un pouvoir public qui n'a pas une administration financière et un bras armé d'excellence, c'est déjà fort compliqué pour commencer à travailler.

Comme notre collègue l'a dit, une partie de la législation n'était pas appliquée, je pense que chacun, à tour de rôle, on doit essayer de faire mieux. Mais il reste quand même ce problème de double imposition qu'il faudrait tout de même régler avant, surtout quand on s'attaque à une nouvelle tranche de la population, d'autant plus que cela ne découle pas directement du décret. Là, je rejoins mon collègue sur cet aspect-là des choses.

Par contre, Monsieur le Ministre, ce qui m'étonne vraiment, et je pense que cela ne va pas en Région wallonne, on a parlé beaucoup de l'administration fiscale mais je pense que c'est la même chose dans d'autres départements malheureusement, cette DGO7, on l'a prévue — je n'étais pas encore parlementaire, j'étais encore du côté du gouvernement — début 2009. On l'a mise en place en 2010 et quand on se rend compte, quasi à la fin janvier 2012, et vous l'avez dit vous-même, Monsieur Xhaufaire, qu'on soit dans le public ou dans le privé, c'est la même chose je pense: quand on n'a pas de directeur pour faire avancer un service, c'est vraiment très compliqué.

Je vois que deux ans après, même trois ans ai-je envie de dire, car on n'a pas modifié énormément de choses entre la note de votre prédécesseur, Monsieur le Ministre, et le recrutement actuel, cela ne va pas. Cela n'est ni votre faute, ni la faute de l'actuel ministre. Il est clair qu'il y a plein de procédures, mais il faut réformer, il faut les modifier. On est donc tous d'accord sur le fait qu'il faut avoir des fonctionnaires les plus compétents partout où on les met et que les procédures doivent être transparentes. Plus de deux ans dans une administration publique pour avoir des directeurs, et après, on s'étonne que cela ne tourne pas, personnellement, cela ne m'étonne pas. Je pense donc que tous globalement, car ce n'est pas nouveau en Région wallonne, nous avons à fournir des efforts. C'est vraiment cela qui pose problème dans la plupart de nos administrations.

Mme la Présidente. – Nous pouvons clôturer ici.

Confiance au rapporteur

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, la confiance est accordée à la présidente et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Je propose une petite pause technique entre le débat que nous avons eu, très riche, cet après-midi, et l'ensemble des interpellations et questions. Je remercie évidemment M. Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes, et M. Xhaufaire, Président de la cellule fiscale.

- La séance est suspendue à 17 heures 01 minutes.

- La séance est reprise à 17 heures 14 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

INTERPELLATION ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. BOLLAND À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR «LES CONSÉQUENCES POUR LA WALLONIE D'UN ASSÈCHEMENT DES SOURCES DE CRÉDIT»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bolland à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur «les conséquences pour la Wallonie d'un assèchement des sources de crédit».

La parole est à M. Bolland pour poser sa question.

M. Marc Bolland (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, en réalité, la question tombe un petit peu dans le même état d'esprit qu'un certain nombre des débats que nous venons d'avoir à propos de la modernisation ou de la créativité dans l'organisation de nos services, de nos pratiques, de nos habitudes.

Nous avons connu en 2008, l'assèchement des sources de crédit, ce problème puisque les banques se faisaient de moins en moins confiance entre elles, donc se prêtaient de moins en moins de liquidité. Nous avons ce problème de chute de liquidité disponible sur le marché avec la conséquence directe qui est l'augmentation du prix, la loi de l'offre et de la demande, l'augmentation des taux d'intérêt.

Dans cette problématique, les pouvoirs publics qui ne disposent pas de moyens d'action directs sur le marché se trouvent évidemment fragilisés.

Début de cette année, la presse s'est fait l'écho d'une tension sur le marché des liquidités qui se traduisait à l'époque par des dépôts massifs des banques non pas par des prêts entre elles, mais auprès de la Banque centrale européenne. Apparemment, cela s'est un peu détendu. C'est tout de même un signal d'alarme.

Des situations telles que celles-là peuvent éventuellement se reproduire malheureusement et nous n'en sommes pas maîtres.

Au niveau de la Wallonie, nous avons besoin évidemment de crédits pour notre trésorerie. Cela, ce serait peut-être bien si vous refixez un petit peu les montants pour qu'on reperçoive à nouveau la hauteur des enjeux. Avez-vous, au niveau de vos services, au niveau de l'administration de la trésorerie, par exemple, des réactions, des réflexions, des pistes de travail qui sont en cours pour faire face autant que possible, nous ne sommes que la Wallonie, à un assèchement des sources du crédit?

Petite proposition que je vous sou mets à votre sagacité légendaire. Le marché interbancaire en réalité pourrait peut-être être reproduit dans son mécanisme entre les pouvoirs publics. Les pouvoirs publics ne sont pas tous demandeurs de trésorerie et certainement pas tous en même temps, ce qui fait qu'on a des plus et des moins qui pourraient permettre d'organiser, disons en première ligne, un marché de nature interbancaire, mais entre opérateurs publics de façon à éviter de recevoir en pleine figure, et d'un seul coup, les hausses quelques fois très rapides qu'il peut y avoir sur le marché dans une phase d'assèchement du crédit.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je remercie M. Bolland parce qu'il nous renvoie à une problématique essentielle pour non seulement notre région, la fédération, mais aussi pour le Gouvernement fédéral, au passage pour les communes, les provinces, sans oublier nos différentes sociétés wallonnes qui elles-mêmes doivent emprunter. La question de M. Bolland est fondamentale. Je l'en remercie parce que cela va me permettre de faire le point sur différents sujets.

D'abord, M. Bolland a raison, les prêts bancaires ont fortement diminué puisque les banques ont déposé leur excès de liquidité auprès de la Banque centrale européenne. Heureusement, cette situation ne s'est pas encore traduite par une forte hausse des taux d'intérêt à court terme grâce à l'intervention de la Banque centrale européenne qui passe par trois axes, qui est d'une part la baisse des taux directeurs, ensuite les injonctions massives de liquidité aux banques via les opérations de refinancement qui ont, soit dit en passant, été étendues pour ce qui est des maturés, des montants et des collatéraux exigibles, et enfin, dernier axe, les achats d'obligations sur le marché secondaire, essentiellement pour l'Italie et l'Espagne.

L'objectif est double. C'est d'un côté lutter contre le risque de liquidité ou encore de manque de crédits, et d'un autre de limiter les tensions sur les rendements obligataires des États en difficulté.

Un coup d'accélérateur a été donné à cette politique en décembre quand, rappelez-vous, Monsieur Bolland, la Banque centrale européenne a décidé de fournir des crédits illimités aux banques pour une durée de trois ans. L'opération a connu un franc succès puisqu'elle a atteint un montant record de 489 milliards d'euros.

Pour répondre à votre première question, même si cette politique d'injection massive de liquidité de la Banque centrale européenne ne se transmet pas pour l'instant totalement dans l'économie européenne, elle permet cependant aux banques ayant des besoins de liquidités de se financer. Il reste d'après les spécialistes concernés, malgré les conséquences négatives pour l'euro, une façon pour les pouvoirs publics de se prémunir contre une hausse rapide et importante des taux d'intérêt. Ce serait particulièrement handicapant puisqu'elle se joindrait à la hauteur des marges commerciales aujourd'hui pratiquées qui constituent alors l'essentiel du coût de nos financements.

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour rappeler combien aujourd'hui le coût de financement est tributaire pour l'essentiel de l'augmentation sensible des marges exigées par les investisseurs pour compenser notamment un risque de crédit accru lié à la crise de dettes souveraine. L'autre composante du coût de financement des pouvoirs publics est le niveau des taux d'intérêt du marché qui, reconnaissons-le, Monsieur Bolland, est un des niveaux historiquement bas aujourd'hui, ce qui compense quelque peu aussi la marge payée aux prêteurs de fonds.

Vous m'interrogez, c'est en cela que cela devient encore plus précis, sur les besoins de financement de la Wallonie en 2011. L'année étant clôturée, je peux vous donner les chiffres. Nous avons eu des besoins de financement pour 989 millions d'euros. Trois cent nonante-huit millions cinq cent mille euros pour couvrir le réemprunt d'amortissement. Comme vous le savez, nous sommes dans une espèce de dette perpétuelle puisqu'à échéance, nous réempruntons puisqu'il n'y a pas d'amortissement de capital en région, ni au Fédéral du reste. Donc, 398,5 millions. Nous avons 373 millions d'euros pour financer notre déficit. Enfin, 207,5 pour le fameux délicat dossier du Holding communal qui reste quand même une tuile d'abord pour la région bien avant les communes, je tiens à le dire puisque cela a mangé toute notre marge en 2011.

La région a donc emprunté 827 millions d'euros à un taux moyen de 3,64% pour une maturité moyenne de sept années quatre mois, ce qui est d'ailleurs supérieur à la maturité pratiquée par le Fédéral. Nous constatons que 3,64, c'est quand même une belle moisson, il faut bien le reconnaître.

À côté de ces 827 millions, il y a eu 161 millions à court terme, c'est-à-dire par le débit en compte courant et essentiellement l'émission de billets de trésorerie.

La décomposition des sources de financement nous apprend que 40,6 % des fonds levés l'ont été via des emprunts bancaires, 35 % via des emprunts obligataires, 22,4 % par les billets de trésorerie et 2 % pour les «Schuldschein», produit allemand entre l'obligation et l'emprunt.

Attention, les 40 % peuvent vous paraître importants en prêts bancaires, c'est flatté. Se reprend dans ces 40 % l'opération du Holding communal, sans quoi nous n'aurions pas ce pourcentage aussi important pour les prêts bancaires.

Vous allez me dire que les 161 millions empruntés à court terme, billets de trésorerie ou situation débitrice, devront être refinancés en 2012.

Nous aurions pu, c'est un choix personnel, puisque vous savez que la responsabilité de la dette, à la différence d'un niveau communal ou provincial, est du seul ministre du budget, même pas du gouvernement. J'aurais donc pu clôturer l'année en empruntant 200 millions qui nous étaient proposés fin décembre, mais j'ai considéré que les conditions étaient excessives. En outre, cela nous amenait à un pic de refinancement en 2021. Rappelez-vous l'exposé que j'ai fait avec M. Gaëtan Richard, on essaie d'avoir des taux de remboursement qui soient assez planes pour ne pas avoir un pic une année, de devoir avoir beaucoup de besoins de financement, ce qui évidemment nous affaiblit dans les transactions financières que nous réalisons. Mieux vaut avoir un caractère relativement plane de nos besoins de financement.

Nous avons continué les négociations avec cet investisseur. Votre question tombe bien puisque nous avons clôturé vendredi dernier et il a accepté, non sans mal, de baisser sa marge de dix points de base et de prolonger son offre d'une maturité supérieur d'un an, ce qui fait qu'avec ces 200 millions que nous avons réalisés, sur une maturité de onze ans, pour un taux de 4,46 — ce qui est, vu les circonstances, un excellent taux — nous avons avec cela déjà couvert 20 % de nos besoins de financement 2012. Donc l'année commence bien. Au passage, la résistance, et je la dédicace surtout à mes collaborateurs, vis-à-vis de cet investisseur, cela nous a fait gagner quatre millions d'euros.

Vous voyez que la dette peut nous rapporter de l'argent au passage.

Troisième élément à votre question, ce sont les mesures prises ou envisagées pour faire face à une crise de crédit qui alors entraînerait un assèchement des crédits et une hausse brutale des taux d'intérêt.

D'abord, je voudrais dire, pour vous rassurer, Monsieur Bolland, que la Wallonie a une dette essentiellement à taux fixe pour plus de 80 % de celle-ci. On est même presque à 90 % en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela a d'ailleurs été relevé par Moody's qui a considéré que nous étions relativement immunisés contre une hausse des taux d'intérêt, raison qui est évidemment particulièrement appréciable.

D'autre part, Moody's lui-même reconnaît que le risque de liquidité en Wallonie est très faible. Pourquoi? Parce que nous avons une autorisation de débit, d'un découvert de trésorerie de deux milliards d'euros. Ce contrat d'or caissier, nous allons le renouveler parce qu'il sera adjugé mars ou avril et que la bataille est rude entre quelques grandes banques, notamment celle qui a obtenu le marché flamand, pour détrôner l'actuel titulaire qui est Dexia.

C'est une rivalité, vous l'aurez compris, entre ING et Dexia.

Au-delà de cela, et j'en termine, c'est une prise ferme auprès de deux institutions bancaires pour 1,5 milliard d'euros et enfin, c'est notre volonté de diversification des sources de financement puisque nous allons lancer pour la première fois un marché EMTN, comme nous l'avions fait pour la fédération avec succès puisqu'en juillet de l'année dernière, nous avons collecté 500 millions pour la fédération. Nous ferons de même cette année pour la Wallonie en la matière.

Voilà ce que je voulais vous dire pour respecter le temps de parole qui m'était concédé.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bolland.

M. Marc Bolland (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, et l'assèchement vous concerne aussi. J'espère que le week-end n'a pas été trop dur, mais il reste encore deux bouteilles d'eau pétillante et des produits wallons, bien agréable.

Merci pour vos réponses, bien entendu. Peut-être simplement trois remarques.

Vous avez signalé une intervention de la Banque centrale européenne. C'est exact qu'elle agit mais on ne peut pas non plus considérer que nous puissions rester dépendants en permanence, à 100%, de ce qu'elle fait,

même si elle le fait, et aussi éviter de penser que la Banque centrale pourrait se trouver un jour en manque de moyens elle-même. Mais bon, elle agit.

Tous les éléments que vous donnez montrent effectivement qu'il n'y a pas trop à s'inquiéter au niveau de la gestion de la dette et manifestement, elle est gérée de façon sérieuse, mais je pense que dans les propositions que l'on doit mettre sur la table dans une Wallonie qui a, comme on le dit dans la presse régulièrement — je crois que tout le monde comprend cette décennie de travail devant nous —, il faut des outils pour voir plus loin et plus large. Vous l'avez dit vous-même, cette problématique de l'assèchement du crédit concerne la Région wallonne bien entendu, la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi toutes les institutions publiques que vous avez citées.

Dans ce contexte-là, la Wallonie par son poids au niveau de notre région, et par son rôle majeur de défense des collectivités locales, a une responsabilité essentielle pour mettre en place des outils. On a beaucoup parlé des recouvrements de créances, on a déjà parlé aussi ensemble d'un certain nombre de pistes. Je pense qu'ici, la piste que je propose a un certain intérêt. Elle n'est pas exclusive d'une autre, mais nous devons vraiment, tout en continuant à gérer — et tout le mérite vous en revient, Monsieur le Ministre —, la trésorerie, la dette, et cætera, vraiment mettre en place des outils créatifs, imaginatifs et sortant un peu du cadre traditionnel dans lequel les administrations ont travaillé jusque maintenant. C'était surtout le sens plus profond de ma réflexion, de vous inciter au travail là-dessus.

**QUESTION ORALE DE MME BARZIN À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES
FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR «LA CIRCULAIRE
«1 000 BORNES»»**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Barzin à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur «la circulaire «1 000 bornes»».

La parole est à Mme Barzin pour poser sa question.

Mme Anne Barzin (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, lors des discussions au parlement concernant le décret relatif à la xème réforme du dispositif de l'écobonus, vous aviez annoncé la rédaction d'une circulaire dite des «1000 bornes» prévoyant un appel à projets pour les communes désireuses d'instaurer des bornes de recharge électrique.

L'objectif fixé était de mettre en place 1 000 bornes en trois ans avec une subvention de la Région wallonne à concurrence de 75 % ou 80 %.

En réponse à la question que je vous posais en commission le 24 octobre dernier, vous affirmiez que la rédaction de cette circulaire avait pris du retard pour des raisons techniques liées à l'analyse du marché.

Vous déclariez néanmoins souhaiter pouvoir envoyer cette circulaire et le cahier des charges aux communes avant la fin de l'année afin que celles-ci puissent en tenir compte dans l'élaboration de leur budget 2012.

Je voulais faire le point avec vous, Monsieur le Ministre, sur l'état d'avancement de ce dossier.

Le cahier des charges est-il rédigé? Si non, quel est le calendrier fixé?

Comment se passe la collaboration avec l'Union des villes et communes?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je veux rassurer Mme Barzin, je ne devrai pas aller au Salon Mystéria pour voir quand cette circulaire va partir.

J'ai plus confiance à la pendule et aux mains puisque, par ces deux techniques, c'est M. Prévot qui est bourgmestre, que par les frissons où, semblerait-il, vous en donniez davantage, ce qui ne m'étonne pas de vous en la matière. Ceci était un petit clin d'œil pour les Namurois qui ont d'importantes échéances aujourd'hui.

Rapidement, nous sommes en train d'élaborer, je vous le confirme, le cahier des charges, notamment pour répondre à un certain nombre de conditions techniques. Nous avons bel et bien eu la rencontre avec l'Union des villes et communes qui nous a fait part de son intérêt, de son accord, d'apporter son expertise, mais si nous avons pris un peu de retard, c'est parce que nous pourrions, le cas échéant, nous orienter, pour l'équipement des bornes, par un partenariat public-privé, ce qui nous permettrait d'user d'un effet démultiplicateur beaucoup plus important que les seules 1 000 bornes annoncées par cette législature.

C'est ce qui fait que nous avons décidé de retarder quelque peu l'envoi de la circulaire. Ceci dit, mon voisin de gauche qui est en train de la finaliser, m'indique par courrier et doit donc opiner du bonnet, que ce sera le cas pour fin de ce trimestre ou au plus tard pour les vacances de Pâques.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Barzin.

Mme Anne Barzin (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse très brève, néanmoins complète.

Je pense que cela permet d'avancer à ce niveau-là et c'est vrai que c'était le pendant de ce qui a été décidé en ce qui concerne l'écobonus et l'écomalus. C'est intéressant évidemment d'avoir un partenariat public-privé à ce niveau-là si cela peut permettre d'avoir davantage de bornes, à la fois pour le public et pour les finances régionales. Je suivrai cet élément avec attention.

QUESTION ORALE DE M. BAYET À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR «LE MODE DE SUBVENTIONNEMENT DE L'ANCIENNETÉ DES AIDES À LA PROMOTION DE L'EMPLOI»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bayet à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur «le mode de subventionnement de l'ancienneté des aides à la promotion de l'emploi».

La parole est à M. Bayet pour poser sa question.

M. Hugues Bayet (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, une petite technique sur cette fameuse mesure P10 et éventuellement P11.

Comme vous le savez, le décret budgétaire du 22 décembre 2010 prévoit en son article 71 que «le Gouvernement octroie aux employeurs visés à l'article 3 une indexation annuelle de 1,5% du montant de l'aide visée à l'article 14 jusqu'au 31 décembre 2011, à dater du transfert dans le cadre du présent décret. Cette durée est réduite proportionnellement au nombre de mois écoulés entre la date de transfert et le 31 décembre 2011».

Cette disposition décrétales, prise avant la conclusion de l'accord non-marchand, implique qu'un budget d'environ 3,5 millions d'euros doit être consacré à ce qu'on appelle la mesure «P10» dans le jargon APE, à savoir une «indexation» — même si, à mon avis, le terme est impropre puisqu'il s'agit d'une augmentation en plus de l'indexation — de 1,5% des subventions dévolues aux associations occupant des travailleurs transférés depuis la mise en place du décret APE.

Cette croissance des subventions devait s'opérer en 2011 pour la dixième fois et, une fois les subventions augmentées dans le chef des employeurs, ce montant de 3,5 millions devait être pérennisé dans le budget afin de pouvoir continuer à être versé l'année qui suit et les suivantes. Ainsi, sans tenir compte de la réelle indexation, si une association promérait une subvention de 100 en 2010, la mesure «P10» conduit à ce qu'elle dispose de 101,5 à partir de 2011, sachant qu'elle continuera à percevoir au moins 101,5 en 2012 et au-delà. Le budget consacré à cette mesure a donc un caractère récurrent.

En matière d'ancienneté, l'accord du non-marchand du 24 février 2011 stipule que le nouveau système annulera et remplacera le système actuellement en vigueur intitulé «dérive barémique». Il entrera en vigueur au plus tard le 1er janvier 2012. Ainsi, à partir de 2012 et les années suivantes, le montant consacré à la dérive barémique en 2011, qui était de 3 500 000 euros, devrait être reconduit et pérennisé dans le budget des APE, mais serait affecté au financement de l'ancienneté des APE «version nouvelle».

Je voudrais savoir où nous en sommes, Monsieur le Ministre, dans l'évolution des discussions en la

matière? Il me revient que la somme relative à cette mesure «P10» n'avait pas encore été versée aux associations. Où en sommes-nous aujourd'hui?

Soulignant que ce dispositif «P10» est un système obsolète créant des sommes trop versées, des associations avaient avancé l'hypothèse de ne pas leur verser cette somme et d'ajouter le budget récurrent qui lui est dédié au nouveau système pour démarrer ainsi avec un budget plus significatif.

S'agit-il d'une seule et même somme ou cumule-t-on? Avez-vous ordonné d'augmenter les subventions de toutes les associations de 1,5% en plus en 2011 pour les diminuer d'autant en 2012 en vue de récupérer un budget pour financer un autre système d'ancienneté? Qu'en est-il du respect du décret budgétaire cité plus haut?

Il me revient que la lecture de l'accord de février portait bien sur le fait que l'on cesserait de faire croître de 1,5 % les subventions des associations en renonçant à instaurer une mesure que je vais appeler «P11», et ce qui aurait pu s'ensuivre, mais qu'en aucun cas, il ne s'agissait de reprendre ce qui aurait été donné pour en faire autre chose ensuite. Sinon, qu'auraient gagné les associations dans cet accord?

C'est une mesure un peu technique, mais je voudrais avoir quelques informations là-dessus, Monsieur le Ministre et que les associations puissent savoir de quoi va être fait leur avenir.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – La question est technique et la réponse le sera aussi, mais elle est pleinement d'actualité.

L'accord tripartite du secteur non-marchand du 24 février 2011 prévoyait qu'un groupe de travail soit constitué afin d'étudier la mise en œuvre des objectifs retenus, à savoir déterminer les modalités du financement de l'ancienneté barémique des travailleurs «APE. Le groupe de travail, rassemblant l'UNIPSO, les administrations concernées — DG06 et Forem — et mes collaborateurs, s'est réuni à plusieurs reprises afin de dégager les principes à appliquer en la matière.

C'est ainsi qu'une première mesure a été prise: asseoir la base juridique de cette prise en compte de l'ancienneté barémique puisque le décret budgétaire du 16 décembre 2011, par l'article 68, instaure une modification de l'article 48, alinéa 1er du décret du 25 avril 2002 relatif aux aides à la promotion de l'emploi et autorise le Gouvernement wallon à fixer les modalités de calcul et de paiement des anciennetés barémiques des travailleurs ayant plus de cinq ans d'ancienneté reconnue auprès des employeurs du secteur non-marchand. Donc, décision de décembre 2011.

Cet alinéa remplace, à partir de 2012, le dispositif prévoyant la prise en compte de la dérive barémique de 1,5 % du montant de l'aide APE, jusqu'au 31 décembre 2011.

Pour rappel, cette indexation avait été prévue initialement pour huit ans et a été prolongée deux ans de plus, ce qui a représenté un impact important sur le budget global des APE. Cette modification exécute également la décision du Gouvernement wallon du 20 janvier 2011 qui stipule que «À partir du 1er janvier 2012 et les années suivantes, le montant consacré à la dérive barémique (1,5 %-3,5 millions d'euros) sera reconduit et pérennisé dans le budget APE et sera affecté au financement de l'ancienneté des APE».

Les discussions en groupe de travail ont fait émerger une demande du secteur non-marchand de ne pas appliquer la dernière indexation de 2011 et d'en affecter le montant à l'ancienneté barémique. Le gouvernement ne peut consacrer 7 millions d'euros à l'ancienneté en 2012 et puis réduire ce montant de moitié l'année suivante, entraînant une sérieuse diminution des compléments financiers apportés aux associations.

Cette réaffectation des montants prévus pour payer les «P10» suppose une modification de l'article 71 du décret budgétaire du 22 décembre 2010.

Il n'est par ailleurs pas question de diminuer ou de reprendre ce qui a été accordé jusqu'au «P9», qui sera exécuté, comme l'a disposé le décret budgétaire de fin 2009.

Il est vrai — vous avez raison de vous en émouvoir — que certaines associations n'ont pas encore touché les montants relatifs au «P9», ceci étant dû à des difficultés de calcul résultant de pertes de points ou de cession de points entre associations.

Les principes dégagés à l'heure actuelle sont les suivants :

- anticipation du système de réforme au 1er janvier 2011 par l'affectation du «P10» selon le nouveau système;
- détermination de la valeur d'un point ancienneté — budget disponible divisé par l'ensemble des points nécessaire l'année 1. À cette fin, le Forem procède au recueil des anciennetés barémiques auprès des employeurs;
- mise en place d'un système de réserve de points d'ancienneté qui retournent dans la réserve lorsque des travailleurs quittent le système ou changent d'employeurs. À cette fin, le Forem fournira des données sur la moyenne des mouvements des travailleurs sur une année, le nombre de points récupérés par année, l'ancienneté médiane et évolution de cette ancienneté médiane;
- liquidation de 1 point ancienneté par tranche de cinq ans;
- le montant alloué n'étant pas suffisant, possibilité de payer des fractions de points pour au mieux coller à l'attente des travailleurs et de leurs employeurs.

Ces propositions émanant et émergeant des groupes de travail seront prochainement soumises au gouvernement. Dans le courant du mois de février, à l'issue de la récolte des données recueillies par le Forem, il sera possible de déterminer la répartition des points par association et de mettre en œuvre — et très heureusement — la liquidation des montants dus. Une égalité de traitement entre tous les employeurs disposant d'aides APE et entre les travailleurs sera ainsi établie puisque l'ancien système ne l'organisait pas comme tel.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bayet.

M. Hugues Bayet (PS). – Je remercie M. le Ministre pour ces informations. Je vais évidemment relire la réponse très technique avec beaucoup de chiffres et beaucoup de dates de manière plus posée et, le cas échéant, je reviendrai sur cette question.

INTERPELLATION DE M. PRÉVOT À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR «L'AVENIR DE L'AÉRODROME DE TEMPLoux»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Prévot à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur «l'avenir de l'aérodrome de Temploux».

La parole est à M. Prévot pour développer son interpellation.

M. Maxime Prévot (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, depuis plusieurs années, la Wallonie a misé, avec succès — vous en êtes d'ailleurs l'un des principaux artisans, il faut pouvoir le dire et le reconnaître -, sur le développement de ses aéroports régionaux. Le développement des deux aéroports a permis la création de plusieurs milliers d'emplois, la venue d'investisseurs étrangers et le développement du pôle aéronautique. Celui-ci ne manque néanmoins pas de poser aujourd'hui des problèmes à la cohabitation entre certains aérodromes et ces aéroports régionaux. Je voudrais m'entretenir avec vous plus spécifiquement de l'aérodrome de Temploux-Suarlée.

L'aérodrome est une plate-forme d'accueil pour les activités sportives aéronautiques pour un large public provenant, du fait de sa position centrale, de toute la Wallonie. Nombreux sont ceux qui viennent du Brabant wallon, province qui vous est chère. Un véritable pôle de loisirs et de tourisme a pu se construire autour de ce site et de nombreuses PME ont pu se développer dans ces domaines.

Le second, l'aéroport de Charleroi, a connu ces dernières années un développement considérable de ses activités, devenant un pôle de développement économique de notre région incontesté et incontestable.

Ces deux aérodromes, bien qu'ayant des activités bien distinctes, sont amenés à partager le même espace aérien. La croissance du trafic sur le site de Charleroi crée aujourd'hui des difficultés aux utilisateurs de l'aérodrome namurois, qui ont souhaité que je m'en fasse le relais auprès de vous.

Jusqu'il y a peu, un mémorandum réglait l'utilisation de l'espace aérien permettant la coexistence des deux activités de manière très sereine. Les planeurs de Temploux pouvaient, moyennant l'accord du contrôle aérien installé à Charleroi — ATC -, accéder par «paliers» à une petite partie de la région sous contrôle terminal — TMA — de Charleroi afin de poursuivre leur vol vers les Ardennes ou l'étranger.

Cependant, depuis un an, l'ATC de Charleroi refuse systématiquement d'accorder des autorisations d'utiliser ces paliers au motif de l'augmentation du trafic, ce que les utilisateurs de Temploux-Suarlée contestent dans leur zone, et de la difficulté de l'intégrer avec sécurité dans le circuit proche de Charleroi. Il argue également que des infractions ont été constatées dans le chef des planeurs.

La réorganisation de l'espace aérien belge, dont la mise en œuvre est annoncée pour avril 2012, prévoit le renforcement de l'emprise de l'ATC de Charleroi via une extension notable de la TMA vers l'est et une fixation de la limite inférieure à 2500 pieds, soit 762 mètres par rapport au niveau de la mer. Ce qui signifie 1900 pieds par rapport au sol dans les environs immédiats de Temploux. De ce fait, planeurs et parachutistes ne disposeront plus de l'espace nécessaire au développement de leurs activités.

La proposition actuellement formulée, soit l'octroi d'une zone de transit située à plus de 7km de l'aérodrome, dont la limite supérieure serait de 3000 pieds/mer — est notoirement insuffisante pour les planeurs de performance moyenne et d'entraînements.

Les utilisateurs de l'aérodrome de Temploux-Suarlée sont parfaitement conscients de l'importance du développement du site de Charleroi pour l'économie régionale. Tous les citoyens, globalement, s'en félicitent. À chaque nouvelle ouverture de destination exotique, on s'en réjouit, quels que soient les styles de la conférence de presse. Aussi ont-ils présenté des propositions afin de permettre la coexistence entre les deux activités dans le cadre d'un partage négocié de l'espace aérien et qui, pour une saison de vol à voile, de mi-mars à mi-octobre, ne nécessite que 62 jours par an, soit 4,25% de la durée de l'année. Celles-ci se basent notamment sur des expériences similaires à l'étranger, pour lesquelles une cohabitation a pu être instaurée, notamment dans le cas de l'aéroport de Hann.

Les utilisateurs de l'aérodrome de Temploux-Suarlée demandent, notamment, un relèvement de la limite supérieure dans la zone de transit à 3500 pieds/mer au minimum, et idéalement à 4000 pieds/mer.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous informer sur l'état du projet de réorganisation de l'espace aérien et en particulier de l'ATC de Charleroi? Les représentants de l'aérodrome de Temploux-Suarlée seront-ils également consultés? Si pas, associés?

Le relèvement de la limite supérieure et la session de 62 jours par an — 4,25% par an — sont-ils envisageables? Envisagez-vous, en collaboration avec votre collègue en charge du tourisme, de développer le site de Temploux-Suarlée? Je ne vous cache pas que cette question est, à mes yeux la principale, étant surtout et avant tout, puisque ceux-ci ne demandent rien — ils ne demandent pas que la Wallonie investisse dans leur infrastructure, on n'est pas ici dans un scénario à la Cerfontaine -, la seule chose qu'ils souhaitent est simplement de pouvoir continuer dans un endroit central en Wallonie leurs activités de vol à voile et de parachutisme.

J'espère que vous aurez à cœur, Monsieur le Ministre, de veiller à ce que cela puisse toujours se faire dans de bonnes conditions de cohabitation.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je remercie M. Prévot parce que je suis sensible à la situation de l'aérodrome de Temploux même si, d'emblée, je dois lui dire les limites de mes prérogatives. Conformément à la loi spéciale, je suis compétent, au nom du Gouvernement wallon bien sûr, pour les aéroports et les aérodromes relevant de la Wallonie, ce qui n'est pas la cas ici, puisqu'il s'agit davantage d'un aérodrome privé.

D'autre part — et c'est l'enjeu-même de votre question qui est fondamentale et ô combien pertinente -, la gestion du trafic aérien et la détermination des voies aériennes dépendent de l'autorité fédérale, en particulier de Belgocontrol, qui relève de notre excellent collègue et ami Melchior Wathelet.

J'ai cependant suivi ce dossier ces dernières semaines. Belgocontrol nous a d'abord confirmé qu'une partie de l'espace contrôlé de Charleroi était précédemment délégué et devenait un espace non contrôlé afin de permettre le vol des planeurs, que vous avez décrit pour Temploux. Mais, avec l'augmentation des trafics et des mouvements

des avions basés à Charleroi — on est quand même maintenant à 5,9 millions de passagers — et la complexité du contrôle aérien, ainsi que les contraintes liées à la sécurité de celui-ci, il est devenu impossible — dit Belgocontrol -, pour des raisons de sécurité, de libérer une quelconque portion de cet espace contrôlé.

Belgocontrol me dit avoir exposé, le 27 février 2010, lors d'un symposium organisé par la Fédération francophone de vol à voile, la difficulté que représente la position de Temploux vis-à-vis du trafic grandissant de Charleroi. Oserais-je dire qu'il va encore s'amplifier puisque nous avons prévu une extension des parkings pour accueillir de nouveaux avions basés.

Cette situation a encore été précisée par le biais de deux réunions, l'une du 12 avril 2011 et l'autre du 6 octobre 2011, avec les représentants des clubs de planeur. Un courrier officiel a même été envoyé à l'aérodrome par Belgocontrol le 30 juin 2011, confirmant, selon eux, l'impossibilité d'autoriser l'activation de secteur de grimpées pour les planeurs de Temploux.

Par ailleurs, l'augmentation très importante du trafic aérien de Charleroi a imposé le développement d'un projet visant à agrandir l'espace contrôlé associé à l'aéroport de Charleroi. Ces modifications, dont Belgocontrol m'a informé en fin d'année passée, améliorent la sécurité et présentent, reconnaissons-le, d'importants avantages environnementaux pour la région de Charleroi.

Ce projet de modification de l'espace a été officiellement présenté et validé par l'autorité fédérale compétente, qui est le *Belgian civil aviation authority*, après présentation d'une étude détaillée de sécurité réalisée conjointement par Belgocontrol et la Défense, avec qui trois années de négociation ont été nécessaires pour aboutir à la modification de l'espace.

Respectant le calendrier strict de procès des publications de documentations aéronautiques, la nouvelle structure de l'espace aérien a été implémentée à la date du 12 janvier, il y a donc une dizaine de jours. À l'initiative de Belgocontrol, un briefing aux utilisateurs de l'aéroport de Charleroi, présentant les modifications d'espace et de procédure, a d'ailleurs été organisé le 19 décembre dernier. Le commandant faisant fonction de l'aérodrome de Temploux y était présent.

Les activités de planeurs et de parachutisme de Temploux — étant donné l'étroite proximité par rapport à l'aéroport de Charleroi — créent une situation très complexe à gérer pour Belgocontrol, face à l'importante augmentation de Charleroi que vous avez vous-même rappelé.

Cependant, suite à la réaction notamment par rapport à votre démarche, dans un souci de concilier les différentes activités aéronautiques, tout en maintenant le niveau de sécurité qui s'impose, Belgocontrol me confirme qu'après une période d'utilisation suffisante de ces nouvelles procédures, soit aux environs de la mi-mars, d'ici deux mois, la situation globale sera réévaluée et exposée aux différents acteurs. L'aérodrome de Temploux sera associé à cette évaluation.

Nous verrons donc, en situation réelle, s'il y a ou non des espaces que l'on pourrait re-concéder à l'aérodrome de Temploux et dans quelles proportions.

Je ne peux malheureusement vous donner rendez-vous que dans deux mois, mais sachez que nous serons présents, aux côtés de l'aéroport de Charleroi et de l'aérodrome de Temploux, pour valider qu'il n'y a aucune possibilité de conciliation. S'il devait y en avoir une, je veillerais à l'accorder ou à intervenir auprès de Belgocontrol pour qu'il l'accorde à l'aérodrome de Temploux.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Maxime Prévot (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre. Je suis d'un naturel optimiste, donc je vais surtout me réjouir de la dernière partie de votre réponse, qui ouvre à tout le moins une perspective d'espoir.

Je ne manquerai pas — étant têtu par nature lorsque je m'accroche à un dossier, et pas seulement quand il est de nature sportive, même si le vol à voile est une pratique sportive reconnue au niveau de la Ville de Namur — de m'en ouvrir directement auprès de votre collègue Melchior Wathelet. Nous serons au rendez-vous dans deux mois pour nous assurer que l'on parviendra, de manière rationnelle — parce que je suis sensible aux impératifs de sécurité, nous le sommes tous, personne ne pourrait se permettre une catastrophe -, à trouver une solution pragmatique, de bon sens, qui ne lèse pas cet impératif de sécurité, mais qui permette toujours la pratique du sport loisir, sans quoi il sera compliqué, dans notre région, de pouvoir encore avoir des espaces où cela se fait.

Imaginez que Temploux, demain, doive fermer. Vous connaissez comme le moi le syndrome NIMBY. En général, on s'accommode des aérodromes qui existent déjà. S'il faut demain en recréer un nouveau au sein d'une entité communale quelconque, on n'est pas près d'en poser la première pierre. J'espère, en tout cas, qu'il y a toujours en Wallonie un avenir pour cette pratique sportive, qu'il s'agisse du vol à voile ou du parachutisme. Merci, en tout cas, pour votre ouverture et pour votre réponse.

Mme la Présidente. – L'incident est clos.

Nous pouvons clôturer ici nos travaux. Nous nous retrouverons dans deux semaines.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 53 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports
Mme Anne Barzin, MR
M. Hugues Bayet, PS
M. Marc Bolland, PS
Mme Véronique Cornet, MR
M. Michel de Lamotte, cdH
M. Yves Demeffe, Auditeur-adjoint à la Cour des comptes
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
Mme Joëlle Kapompolé, Présidente
M. Michel Lebrun, cdH
M. Christian Noiret, Ecolo
M. Maxime Prévot, cdH
M. Georges Xhaufnaire, Président de la Cellule fiscale de la Région wallonne

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	Aide à la promotion de l'emploi
ATC	Comité du transport aérien
BIM	Bénéficiaire de l'intervention majorée
CAT	Cellule administrative transitoire
CPAS	Centre public d'action sociale
CSC	Confédération des syndicats chrétiens
DGO7	Direction générale opérationnelle Fiscalité
DGO	Direction générale opérationnelle
EMTN	Euro Medium Term Notes
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne
Forem	Office communautaire et régional de la formation professionnelle et de l'emploi
IAP	Invitation à payer
ICN	Institut des comptes nationaux
IPP	Impôts des personnes physiques
NACE	Nomenclature des activités économiques dans la Communauté européenne
NIMBY	Not in my backyard (pas dans mon jardin)
OIP	Organisme d'intérêt public
pc	Personal computer (Ordinateur individuel)
PME	Petites et moyennes entreprises
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SAED	Sites d'activité économique désaffectés
SEC	Système européen des comptes
SELOR	Sélection et orientation — Secrétariat permanent de recrutement de l'État
SHAPE	Quartier général suprême des Forces alliées en Europe
TMA	Taux maximal d'augmentation
TMA	Terminal area
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UNIPSO	Union des entreprises à profit social